



Anciens Combattants
Canada

Veterans Affairs
Canada

Anciens Combattants Canada

Faits et Chiffres

Édition de décembre 2018

 **Veillez lire l'avertissement important à l'intérieur de la couverture.**

This book is available in English.

Avertissement

Les prévisions ministérielles sur les clients et les dépenses sont utilisées pour appuyer les demandes budgétaires officielles afin de modifier les niveaux de financement annuels et les autorisations de dépenser concernant les programmes et les services offerts aux vétérans ainsi que pour effectuer le suivi de la participation réelle des clients et du véritable usage des programmes, tant au chapitre du nombre de clients que des dollars dépensés. Les prévisions sont mises à jour tous les ans, tandis que le suivi des dépenses est effectué tous les trimestres dans la mesure du possible.

Ces chiffres ne concordent pas précisément avec les autres rapports financiers publiés ci-dessous, en raison du moment de la diffusion de l'information, du niveau de compte rendu détaillé dans l'ensemble des programmes et de l'accent mis uniquement sur les dépenses des programmes. Le budget de fonctionnement ordinaire et les dépenses du Ministère ne font pas partie des dépenses de programme. En outre, les prévisions peuvent ne pas correspondre aux montants budgétaires approuvés par le Ministère. Si c'est le cas, des rajustements du financement peuvent être demandés lors des cycles de préparation du Budget principal des dépenses pour assurer un financement approprié afin que tous les vétérans reçoivent les avantages et les services auxquels ils ont droit.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le plan des dépenses et les dépenses réelles du Ministère en cliquant sur les liens ci-dessous :

1. Le [Plan ministériel \(PM\)](#) (autrefois appelé le Rapport sur les plans et les priorités) présente les priorités ministérielles, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les besoins connexes en ressources pour une période de trois ans, à compter de l'année indiquée dans le titre du rapport.
2. Le [Rapport sur les résultats ministériels \(RRM\)](#) (autrefois appelé Rapport ministériel sur les résultats) est un compte rendu du rendement réel obtenu par le Ministère au cours du plus récent exercice terminé, au regard des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son plan ministériel. Le RRM informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations gouvernementales pour les Canadiens.
3. Le [Rapport financier trimestriel \(RFT\)](#) pour les ministères et organismes est composé de tableaux financiers comparant les dépenses prévues et les dépenses réelles, tant pour le trimestre que pour la période écoulée depuis le début de l'exercice, et fournissant de l'information comparative pour l'exercice précédent. Chaque rapport comprend les autorisations de dépenser accordées dans le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses, ainsi que tout virement d'affectation approuvé par le Conseil du Trésor qui est devenu disponible pour utilisation par l'institution à la fin du trimestre.
4. Les [Comptes publics du Canada](#) constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général. Ils couvrent les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice.

	Page
Sommaire des faits et des chiffres.....	5
Sommaire des bénéficiaires des programmes.....	5
Sommaire des dépenses de programmes.....	5
Analyse des faits et chiffres d'ACC.....	6
Tendances liées aux programmes d'ACC.....	6
Faits saillants des tendances en 2017-2018.....	7
Nouveaux programmes d'ACC.....	8
CHAPITRE 1 : Données démographiques.....	11
1.1 Nombre estimatif de vétérans par province.....	11
1.2 Nombre estimatif de vétérans par âge moyen.....	11
1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère.....	12
1.4 Nombre total de vétérans selon le genre, le type de service et l'âge.....	12
1.5 Nombre de vétérans desservis par le Ministère par bureau de secteur.....	13
CHAPITRE 2 : Dépenses ministérielles.....	14
2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement.....	14
2.2 Budget ministériel.....	15
CHAPITRE 3 : Aperçu des dépenses de programme.....	16
3.1 Dépenses de programme.....	16
CHAPITRE 4 : Prestations d'invalidité	17
4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité.....	17
4.2 Bénéficiaires d'une pension d'invalidité.....	17
4.3 Dépenses liées aux pensions d'invalidité.....	17
4.4 Bénéficiaires des indemnités d'invalidité.....	18
4.5 Dépenses liées aux indemnités d'invalidité.....	18
4.6 Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité — bénéficiaires à double admissibilité.....	18
4.7 Bénéficiaires par catégorie d'invalidité.....	19
4.8 Affections les plus fréquentes.....	20
4.9 Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées.....	20
4.10 Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation.....	21
4.11 Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité.....	21
CHAPITRE 5 : Programmes de soins de santé.....	22
5.1 Bénéficiaires des avantages médicaux.....	22
5.2 Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés.....	23
5.3 Bénéficiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	24
5.4 Dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).....	25
5.5 Soins de longue durée (SLD) — Bénéficiaires et dépenses	26
5.6 Programme de réadaptation : Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme.....	27
5.7 Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation.....	27

	Page
CHAPITRE 6 : Avantages financiers.....	28
6.1 Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation.....	28
6.2 Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées.....	
à l'allocation.....	29
6.3 Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liée	
à la prestation.....	30
6.4 Bénéficiaires de l'allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses	
liées à l'allocation.....	30
6.5 Bénéficiaires de l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes et	
les dépenses liées à la l'allocation.....	31
6.6 Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants.....	31
6.7 Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants.....	31
CHAPITRE 7 : Services de transition de carrière.....	32
7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses.....	32
CHAPITRE 8 : Santé mentale.....	33
8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité souffrant d'une	
invalidité psychiatrique.....	33
8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le genre.....	33
8.3 Santé mentale - faits en bref.....	33
CHAPITRE 9 : Vétérans d'Afghanistan.....	34
9.1 Membres déployés en Afghanistan (uniques).....	34
9.2 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des avantages d'ACC.....	34
9.3 Vétérans d'Afghanistan par âge.....	34
9.4 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité par	
catégorie d'invalidité.....	34
9.5 Vétérans d'Afghanistan qui reçoivent des prestations d'invalidité – Troubles	
de santé mentale.....	35
9.6 Vétérans d'Afghanistan – faits en bref.....	35
CHAPITRE 10 : Prestation de service.....	36
10.1 Vétérans en gestion de cas.....	36
10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie.....	36
10.3 Utilisateurs de Mon dossier à ACC.....	37
10.4 Usage de Mon dossier à ACC (ouvertures de session).....	37
CHAPITRE 11 : Appels – Pensions et prestations d'invalidité.....	38
11.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions.....	38
CHAPITRE 12 : Ressources humaines.....	39
12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique].....	39

Sommaire des faits et des chiffres

Édition de décembre 2018

Sommaire des bénéficiaires des programmes

Programme	2015-2016	2016-2017	2017-2018	% de variation	Cumul déc 2018	Prévisions 2018-2019 ¹	% de variation prévus
Programmes traditionnels							
Pensions d'invalidité	124 148	116 031	108 877	-6,2 %	103 918	101 500	-6,8 %
Avantages médicaux ¹	81 689	79 964	78 752	-1,5 %	s.o. ²	80 200	1,8 %
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)	93 558	90 854	88 286	-2,8 %	s.o. ²	85 100	-3,6 %
Allocations aux anciens combattants	2 445	2 151	1 895	-11,9 %	1 696	1 710	-9,8 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants							
Indemnités d'invalidité	57 315	63 599	69 694	9,6 %	75 412	76 400	9,6 %
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	8 651	11 787	13 233	12,3 %	13 659	14 900	12,6 %
Perte de revenus	5 746	11 625	14 870	27,9 %	16 616	17 800	19,7 %
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	3 743	6 011	7 801	29,8 %	11 428	14 000	79,5 %
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	55	64	78	21,9 %	78	100	28,2 %
Prestation de retraite supplémentaire	34	76	79	3,9 %	56	90	13,9 %
Subvention/services de transition de carrière ²	409	644	741	15,1 %	535	10	-98,7 %
Allocation de sécurité du revenu de retraite	41	72	124	72,2 %	182	210	69,4 %
Indemnité pour blessure grave	114	36	15	-58,3 %	4	15	0,0 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	178	277	363	31,0 %	356	40	-89,0 %

¹ Inclus dans Autres services de santé achetés (ASSA)

² La méthode de livraison pour les services de transition de carrière changera dès le 1er avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses seront inclus sous Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) commençant avec l'exercice 2018-2019.

Sommaire des dépenses de programmes

Programme (en millions de dollars)	2015-2016	2016-2017	2017-2018	% de variation	Cumul déc 2018	Prévisions 2018-2019 ¹	% de variation prévus
Programmes traditionnels							
Pensions d'invalidité	1 404,3 \$	1 331,1 \$	1 261,2 \$	-5,3 %	940,7 \$	1 207,1 \$	-4,3 %
ASSA (inclus les avantages médicaux)	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$	-1,2 %	445,2 \$	670,6 \$	15,0 %
PAAC	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$	-1,6 %	246,6 \$	350,4 \$	1,7 %
Allocations aux anciens combattants	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	-6,2 %	4,4 \$	5,7 \$	-6,6 %
Programmes de la Nouvelle Charte des anciens combattants							
Indemnités d'invalidité	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	131,6 %	998,2 \$	1 324,2 \$	-18,3 %
Réadaptation et service de soutien de la NCAC	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	30,1 %	36,7 \$	62,0 \$	42,2 %
Perte de revenus	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	55,7 %	377,3 \$	497,1 \$	18,3 %
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	54,5 %	134,8 \$	229,4 \$	86,4 %
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	36,4 %	1,1 \$	1,8 \$	20,0 %
Prestation de retraite supplémentaire	0,1 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,0 %	0,2 \$	0,4 \$	33,3 %
Subvention/services de transition de carrière ^{2,3}	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	94,7 %	0,0 \$	s.o. ³	s.o. ³
Allocation de sécurité du revenu de retraite	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	80,0 %	1,1 \$	2,2 \$	144,4 %
Indemnité pour blessure grave	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	-52,0 %	0,3 \$	1,1 \$	-8,3 %
Allocation pour relève d'un aidant familial	1,3 \$	2,1 \$	2,8 \$	33,3 %	0,3 \$	0,3 \$	-89,3 %

Nota : Les programmes suivants sont entrés en vigueur le 1er avril 2018: Allocation pour études et formation; Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille; Allocation de reconnaissance des aidants naturels; Fonds d'urgence pour les vétérans.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

²Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

³ La méthode de livraison pour les services de transition de carrière changera dès le 1er avril 2018. Les bénéficiaires et les dépenses seront inclus sous Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) commençant avec l'exercice 2018-2019.

Analyse des faits et chiffres d'ACC

En date du 31 mars 2018, ACC a estimé que la population totale des anciens combattants était de 649 300, soit 48 300 anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 601 000 vétérans des Forces armées canadiennes (FAC). Une diminution du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de vétérans des FAC est prévue au cours des cinq prochaines années, mais le déclin du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre devrait dépasser le déclin du nombre de vétérans des FAC.

Les vétérans desservis par ACC représentent environ 18 % de la population de vétérans au Canada. En date du 31 mars 2018, ACC a desservi 20 139 (42 %) de la population des anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 96 644 (16 %) de vétérans des FAC. De plus, ACC a accordé des avantages à 46 980 survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et 10 986 survivants de vétérans des FAC et il gère les avantages de 13 396 membres et anciens membres de la GRC et de leurs survivants.

Dans l'ensemble, le nombre de clients d'ACC (vétérans et survivants) a diminué de 2,3 % au cours de 2017-2018; il est prévu que la tendance se maintienne. La baisse prévue est attribuable à la diminution attendue du nombre d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre (- 18 %) et de survivants d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre (- 8 %). Il est prévu que le nombre de vétérans des FAC et de leurs survivants qui sont des clients d'ACC augmente de 5 % au cours de la prochaine année.

Pension à vie

Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance et mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Les dépenses prévues d'ACC pour 2019-2020 sont légèrement inférieures à celles de 2018-2019, principalement en raison de la transition à la nouvelle pension à vie et de l'augmentation graduelle de la participation à certains autres nouveaux programmes du Ministère, comme l'allocation pour études et formation. En raison de l'offre de prestations mensuelles dans le cadre de la pension à vie à compter de 2019, les versements de prestations seront étalés sur la durée de vie du vétéran, ce qui se traduira par des versements en espèces moins élevés à court terme. Cela dit, la valeur à vie des avantages offerts aux vétérans augmentera considérablement grâce à ces programmes.

Tendances liées aux programmes d'ACC

Dans l'ensemble, les dépenses de programme d'ACC ont augmenté de 31 %, passant de 3 398,2 millions de dollars en 2016-2017 à 4 441,5 millions de dollars en 2017-2018. On s'attend à ce que les dépenses diminuent au cours des trois prochaines années puis commencent à augmenter à compter de l'exercice 2021-2022.

Programmes traditionnels

Le total des dépenses liées aux programmes traditionnels desservant les anciens combattants ayant servi en temps de guerre et leurs survivants, soit les pensions d'invalidité et l'allocation aux anciens combattants (AAC), a baissé au cours des dernières années. Ce déclin est principalement attribuable au nombre décroissant d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre et de leurs survivants. Les dépenses liées au Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) ont baissé pour la même raison.

Les dépenses ont connu une hausse entre 2015-2016 et 2017-2018 en raison de l'introduction de changements à la politique du CPM. On prévoit que les dépenses s'accroîtront tout au long du cycle de prévision.

Nouvelle Charte des anciens combattants

Le nombre de bénéficiaires des services de la Nouvelle Charte et les dépenses liées à la Nouvelle Charte ont augmenté chaque année depuis la mise en œuvre de la Nouvelle Charte le 1^{er} avril 2006. Durant la période de prévision, une augmentation du nombre de bénéficiaires et des dépenses est considérée dans le cadre de tous les programmes de la Nouvelle Charte, y compris les trois plus importants : l'indemnité d'invalidité (II), l'allocation pour perte de revenus (APR) et l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC), sauf pour les Prestations de blessures critique (PBC), mise en œuvre en 2015-2016.

Analyse des faits et chiffres d'ACC (suite)

Faits saillants des tendances en 2017-2018

Allocation pour perte de revenus

Le 1^{er} octobre 2016, ACC a commencé à verser une allocation pour perte de revenus équivalente à 90 % de la solde avant la libération au lieu de 75 %, pourcentage utilisé depuis 2006. Ce changement a eu une incidence immédiate; une augmentation a été versée à tous les bénéficiaires actuels de l'APR et des paiements ont commencé pour bon nombre de clients qui ne recevaient pas l'APR jusque-là en raison d'autres sources de revenus. Les dépenses mensuelles pour les six premiers mois de l'exercice financier 2016-2017 s'élevaient à moins de 20 millions de dollars par mois. Les dépenses mensuelles engagées depuis les changements s'élèvent à 25 millions de dollars, en moyenne.

La bonification du Programme d'allocation pour perte de revenus a entraîné une hausse de la demande au titre du Programme de réadaptation étant donné qu'un vétérinaire doit participer au Programme de réadaptation afin d'être admissible à l'allocation pour perte de revenus. Les clients du Programme de réadaptation et les bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus s'élevaient respectivement à 13 233 et 14 870 en date du 31 mars 2018.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

En avril 2017, l'Allocation pour déficience permanente (ADP) a été renommée Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) de manière à mieux refléter l'intention du programme, soit compenser pour la perte de la capacité de gain en raison d'une blessure ou d'une maladie liée au service militaire.

La première augmentation importante de l'AIC est survenue en 2011, lorsqu'ACC a apporté des changements selon lesquels les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pouvaient être admissibles à l'AIC. Auparavant, seuls les bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité pouvaient être admissibles. ACC a aussi instauré un supplément mensuel de 1 000 \$ aux bénéficiaires de l'AIC déclarés atteints d'une diminution de la capacité de gain (DCG). En mars 2018, environ 56 % des bénéficiaires de l'AIC touchaient ce supplément. Les dépenses liées à l'AIC au cours de 2017-2018 tendent à être supérieures au montant prévu de 118,1 millions de dollars.

Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'AIC afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 1 est passé de 0,5 % à environ 1 % lorsque le nouveau système de catégories a été mis en application. Le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 2 est passé de 9,4 % à environ 34 %. Cela a eu pour effet de réduire le pourcentage de clients bénéficiant d'une AIC de catégorie 3 (taux le plus bas), passant de 90,1 % à environ 65 %.

Autres services de santé achetés (ASSA)

Les dépenses pour les ASSA ont diminué de 6,8 millions de dollars entre 2016-2017 et 2017-2018. Ces dépenses devraient augmenter en 2018-2019 en raison de l'augmentation sur le plan des avantages médicaux et des paiements liés au cannabis à des fins médicales.

Indemnité d'invalidité

En 2017-2018, les versements de l'indemnité d'invalidité ont totalisé 1 621,4 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 132 % par rapport aux 700 millions de dollars en 2016-2017. Cette augmentation au chapitre des dépenses est attribuable au montant supplémentaire unique versé aux bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité pour faire passer le montant maximal de l'indemnité à 360 000 \$. Le montant supplémentaire unique s'ajoute à l'augmentation de 10 % dans le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'invalidité. Le nombre de bénéficiaires devrait encore s'accroître de 10 % en 2018-2019, et les dépenses devraient franchir le cap des 1 324,2 millions de dollars.

Nouveaux programmes d'ACC : 2018-2019

Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service militaire des membres et des vétérans admissibles des Forces canadiennes et de leurs survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Les services sont fournis aux clients directement par l'entremise d'un fournisseur national de services.

Services de transition de carrière – Bénéficiaires admissibles¹ et dépenses

Bénéficiaires du programme de STC et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2018	Cumul déc 2018
	2017-2018	
Vétérans	-	1 249
Conjoints	-	12
Total : Nombre de vétérans et de survivants	-	1 261
Dépenses totales (en millions de dollars) ²	1,7 \$	1,0 \$

Bénéficiaires du programme de STC et dépenses liées au programme	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans	1 740	3 030	3 990	4 700	5 230
Conjoints	200	380	370	360	340
Total : Nombre de vétérans et de survivants	1 940	3 410	4 360	5 060	5 570
Dépenses totales (en millions de dollars) ²	3,2 \$	4,2 \$	5,1 \$	5,7 \$	6,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires se réfère à ceux qui ont un plan ouvert.

² La méthode de prestation des services de transition de carrière a été modifiée le 1er avril 2018. Les dépenses sont déclarées sous Réadaptation et SSV (Services de soutien aux vétérans) depuis 2018-2019. Nous prévoyons qu'un certain nombre de personnes ayant présenté une demande avant le 1^{er} avril 2018 seront bénéficiaires de Services de

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Allocation pour études et formation (AEF)

L'Allocation pour études et formation pour les vétérans offre des fonds pour des participants admissibles afin qu'ils puissent poursuivre leurs études et de la formation pour les appuyer vers une transition réussie de la vie militaire à la vie après le service militaire, les aider à atteindre leurs objectifs en matière d'études et d'emploi après leur libération et de mieux les préparer pour qu'ils soient plus compétitifs au sein de la population active civile.

Allocation pour études et formation (AEF): Bénéficiaires¹ et dépenses liées au Programme

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2018	Cumul déc 2018
	2017-2018	
Vétérans	-	887
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	8,1 \$

Bénéficiaires de l'Allocation pour études et formation et dépenses liées au programme	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans	1 090	2 400	1 550	470	480
Dépenses totales (en millions de dollars)	19,1 \$	44,0 \$	29,5 \$	9,9 \$	9,6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ On entend par bénéficiaires les personnes dont le plan d'AEF est approuvé et dont la preuve d'inscription a été reçue.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020.../suite

Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille

Le Fond pour le bien-être des vétérans et de la famille donne des fonds aux organismes qui effectuent des recherches et/ou élaborent ou mettent en œuvre des programmes novateurs qui améliorent la qualité de vie de nos vétérans et de leurs familles. Anciens Combattants Canada procédera encore une fois à un appel de candidatures en janvier 2019.

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille : Bénéficiaires¹ et dépenses

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	Chiffres réels en date du 31 mars 2018	Cumul déc 2018
	2017-2018	
Bénéficiaires (Les organisations)	-	21
Dépenses totales (en millions de dollars)	-	3,0 \$

Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille	Prévisions ^{2,3}				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Dépenses totales (en millions de dollars)	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$	3,0 \$

Source : Politiques stratégiques et Commémoration

¹ Les bénéficiaires sont des organismes dont le financement a été approuvé en date du 31 mars 2018 ou en fin de trimestre

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ On ne peut pas estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme puisque le nombre d'organismes qui bénéficieront du soutien (qui ont présenté une demande à la suite de laquelle ils se voient attribuer du financement ou une contribution) peut grandement varier.

Fonds d'urgence pour les vétérans

Le Fonds d'urgence pour les vétérans offre un soutien financier en vue d'aider les vétérans et leurs familles en temps de crise et lorsqu'ils font face à des situations financières urgentes qui menacent leur santé et leur bien-être. Sans y être restreintes, les urgences financières pourraient inclure la nourriture, les vêtements, l'abri, les soins médicaux et les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité et le logement.

Fonds d'urgence pour les vétérans : Bénéficiaires^{1,3} et dépenses

Fonds d'urgence pour les vétérans	Chiffres réels en date du 31 mars 2018	Cumul déc 2018
	2017-2018	
Bénéficiaires (Vétérans)	-	576
Dépenses (en millions de dollars)	-	0,9 \$

Fonds d'urgence pour les vétérans	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Dépenses (en millions de dollars)	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

³ Les fonds du programme dépendent des demandes de fonds d'urgence présentées par les vétérans et leur famille, et les montants versés peuvent varier. On ne peut estimer le nombre de bénéficiaires pour ce programme.

Allocation de reconnaissance des aidants naturels

L'allocation de reconnaissance des aidants naturels reconnaît formellement la contribution des aidants naturels à la santé et au bien-être des vétérans gravement blessés qui ont besoin de soins et de supervision continus en raison de leurs problèmes de santé physique et/ou mentale liés au service. Cette allocation est versée directement aux aidants naturels des vétérans.

Allocation de reconnaissance des aidants naturels: Bénéficiaires et dépenses¹

Allocation de reconnaissance des aidants naturels	Chiffres réels en date du 31 mars 2018	Cumul déc 2018
	2017-2018	
Bénéficiaires ²	-	577
Dépenses totales (en millions de \$)	-	2,7 \$

Allocation de reconnaissance des aidants naturels	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéficiaires	500	640	780	840	890
Dépenses totales (en millions de \$)	5,3 \$	7,1 \$	8,9 \$	10,3 \$	11,3 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'allocation de reconnaissance pour aidant remplace l'allocation pour relève d'un aidant familial depuis le 1er avril 2018

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un paiement dans un délai d'un an par rapport à la date d'entrée.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Nouveaux programmes d'ACC : 2019-2020

Pension à vie (PV)

Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1er avril 2019. La pension à vie comprend trois nouveaux avantages : indemnité pour douleur et souffrance, indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et prestation de remplacement du revenu. L'ensemble d'avantages de la pension à vie vise à atteindre les objectifs suivants :

- offrir une reconnaissance, un soutien du revenu et une meilleure stabilité globale aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui sont aux prises avec une invalidité découlant d'une blessure ou maladie liée au service;
- offrir un ensemble complet d'avantages qui réintroduit des versements mensuels à vie pour douleur et souffrance; mettre en œuvre un nouvel avantage versé en guise de reconnaissance et regrouper six des sept avantages financiers existants liés au revenu;
- Donner suite aux préoccupations soulevées par les communautés de militaires et de vétérans et les familles en habilitant les vétérans et les membres des FAC aux prises avec une invalidité causée par une blessure ou maladie liée au service à choisir le mode d'indemnisation qui leur convient le mieux de même qu'à leur famille.

Indemnité pour douleur et souffrance : Bénéficiaires

Indemnité pour douleur et souffrance	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans	-	80 400	85 800	91 000	96 000
Survivants	-	2 700	3 000	3 300	3 600
Sous-total	-	83 100	88 800	94 300	99 600
Indemnité de décès	-	710	790	880	970
Total	-	83 810	89 590	95 180	100 570

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Indemnité pour douleur et souffrance : Dépenses

Indemnité pour douleur et souffrance (en millions de dollars)	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indemnité pour douleur et souffrance	-	662,6 \$	681,6 \$	745,8 \$	814,2 \$
Indemnité de décès	-	22,5 \$	22,3 \$	23,7 \$	25,3 \$
Total Dépenses²	-	685,1 \$	703,9 \$	769,5 \$	839,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance: Bénéficiaires admissibles et dépenses liées au Programme

Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéficiaires (Vétérans)	-	13 040	15 310	17 580	19 850
Dépenses (en millions de dollars)	-	102,4 \$	119,7 \$	137,8 \$	156,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Prestation de remplacement du revenu: Bénéficiaires¹ admissibles et dépenses liées au Programme

Prestation de remplacement du revenu	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Allocation temporaire	-	13 300	15 940	18 250	20 060
Allocation prolongée	-	8 480	9 620	10 890	11 980
Total: Bénéficiaires	-	21 780	25 560	29 140	32 040
Dépenses (en millions de dollars)	-	628,0 \$	740,7 \$	846,4 \$	941,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 1 : Données démographiques

Les tableaux ci-dessous présentent le nombre estimatif de tous les vétérans, y compris ceux qui sont clients d'ACC et ceux qui ne le sont pas.

L'estimation de la population des vétérans ayant servi en temps de guerre est fondée sur le recensement mené par Statistique Canada en 1971 et l'Enquête sur la population active menée par Statistique Canada en 1988; elle est mise à jour chaque année à l'aide des taux de survie tirés des tables de mortalités de Statistique Canada.

L'estimation de la population des vétérans des FAC est fondée sur l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) menée par Statistique Canada en 2003. Les données sont mises à jour chaque année à l'aide des renseignements sur la libération obtenus du ministère de la Défense nationale et des taux de survie tirés des tables de mortalité de Statistique Canada.

Tableau 1.1 – Nombre estimatif de vétérans par province

Province	Anciens combattants (service de guerre) [Seconde Guerre mondiale, guerre de Corée]	Vétérans des Forces armées canadiennes (Force armée régulière et Première réserve)	Nombre estimatif total de vétérans
Terre-Neuve-et-Labrador	600	15 300	15 900
Île-du-Prince-Édouard	300	3 700	4 000
Nouvelle-Écosse	2 500	39 100	41 600
Nouveau-Brunswick	1 800	28 500	30 300
Québec	3 700	116 900	120 600
Ontario	20 200	215 500	235 700
Manitoba	2 100	19 000	21 100
Saskatchewan	1 600	14 700	16 300
Alberta	4 200	65 100	69 300
Colombie-Britannique	10 500	81 200	91 700
Territoires	0	1 900	1 900
Pays étrangers	800	s.o.	800
Total : Nombre estimatif de population des vétérans canadiens¹	48 300	601 000	649 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.2 – Nombre estimatif de vétérans par âge moyen

Type de service	Âge moyen	mars 2018
Anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale	93	41 100
Anciens combattants de la guerre de Corée	86	7 200
Nombre estimatif total d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre	92	48 300
Forces armées canadiennes – Force armée régulière	60	318 600
Forces armées canadiennes – Première réserve	55	282 400
Nombre estimatif total de la population de vétérans des Forces armées canadiennes	58	601 000
Nombre estimatif total de vétérans canadiens	s.o.	649 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Anciens Combattants Canada

Depuis novembre 2010, le Ministère sert plus de vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne que d'anciens combattants ayant servi en temps de guerre.

Tableau 1.3 Vétérans et survivants desservis par le Ministère (Uniques)

Vétérans et survivants uniques par type	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Âge moyen (en date du 31 mars 2018)	Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Service de guerre	42 239	35 449	29 740	25 016	20 139	93	17 078
Forces armées canadiennes (FAC)	80 577	83 872	88 301	93 123	96 644	60	100 494
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	10 475	11 005	11 743	12 482	12 360	60	13 014
Sous-total : Vétérans	133 291	130 326	129 784	130 621	129 143	65	130 586
Service de guerre	62 712	59 136	55 371	51 471	46 980	88	44 454
FAC	8 467	8 876	9 257	9 560	10 986	73	11 192
GRC	743	816	877	945	1 036	73	1 103
Sous-total : Survivants	71 922	68 828	65 505	61 976	59 002	85	56 749
Total : Vétérans et survivants d'ACC	205 213	199 154	195 289	192 597	188 145	71	187 335

Vétérans et survivants uniques par type	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Service de guerre	16 600	13 300	10 500	8 200	6 300
FAC	102 400	107 300	111 600	115 700	119 600
GRC	13 800	14 400	15 000	15 600	16 200
Sous-total : Vétérans	133 000	134 800	137 100	139 600	142 300
Service de guerre	43 400	39 500	35 600	31 700	28 000
FAC	10 600	11 400	12 200	13 000	13 800
GRC	1 200	1 300	1 400	1 600	1 800
Sous-total : Survivants	55 400	52 000	50 500	48 800	47 000
Total : Vétérans et survivants d'ACC²	188 300	186 800	187 600	188 400	189 300

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

² Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Tableau 1.4 Nombre total de vétérans selon le genre, le type de service et l'âge - décembre 2018

Vétérans par genre	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Total
Hommes	14 278	90 000	11 104	115 382	88 %
Femmes	2 800	10 494	1 910	15 204	12 %
Total	17 078	100 494	13 014	130 586	100 %

Vétérans par âge	Total de vétérans - Hommes					Total de vétérans - Femmes				
	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Hommes	Service de guerre	FAC	GRC	Total	% Femmes
29 et moins	0	1 726	17	1 743	1 %	0	283	17	300	0 %
30-39	0	8 551	701	9 252	7 %	0	1 463	263	1 726	1 %
40-49	0	12 025	1 418	13 443	10 %	0	2 415	625	3 040	2 %
50-59	0	21 743	2 249	23 992	18 %	0	3 582	635	4 217	3 %
60-69	0	14 574	3 472	18 046	14 %	0	1 448	322	1 770	1 %
70-79	0	17 415	2 354	19 769	15 %	97	577	43	717	1 %
80-89	2 010	13 237	843	16 090	12 %	270	656	5	931	1 %
90+	12 268	729	50	13 047	10 %	2 433	70	0	2 503	2 %
Total	14 278	90 000	11 104	115 382	88 %	2 800	10 494	1 910	15 204	12 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 1.5 – Nombre de vétérans desservis par bureau de secteur - décembre 2018

Le tableau ci-dessous présente une répartition des vétérans par bureau de secteur d'ACC et énumère les vétérans ayant des plans d'intervention actifs auprès d'un gestionnaire de cas du Ministère.

Bureau de secteur	Vétérans			Total	Vétérans ayant des plans d'intervention ouverts ¹
	Service de guerre	FAC	GRC		
Halifax	774	11 731	923	13 428	1 568
Sydney	122	1 148	92	1 362	185
Nouvelle-Écosse	896	12 879	1 015	14 790	1 753
Campbellton	154	1 011	92	1 257	104
Charlottetown	116	1 107	179	1 402	151
Oromocto	135	3 900	213	4 248	721
Saint John	368	3 690	407	4 465	315
N.-B., Î.-P.-É. et la Gaspésie	773	9 708	891	11 372	1 291
Corner Brook	42	539	79	660	178
St John's	165	1 594	326	2 085	375
Terre-Neuve-et-Labrador	207	2 133	405	2 745	553
Québec	243	7 654	104	8 001	1 546
Est du Québec	243	7 654	104	8 001	1 546
Gatineau	86	1 852	210	2 148	298
Montréal	750	3 160	314	4 224	508
St-Jean-sur-Richelieu	145	1 980	106	2 231	321
Ouest du Québec	981	6 992	630	8 603	1 127
North Bay	320	2 515	166	3 001	342
Ottawa	765	6 356	799	7 920	917
Pembroke	147	3 339	121	3 607	518
Thunder Bay	228	570	19	817	87
Nord-Est de l'Ontario et Nunavut	1 460	12 780	1 105	15 345	1 864
Kingston	321	3 953	114	4 388	476
Peterborough	454	924	34	1 412	107
Toronto	1 783	1 941	96	3 820	377
Trenton	197	2 912	26	3 135	299
Centre de l'Ontario	2 755	9 730	270	12 755	1 259
Hamilton	674	1 652	76	2 402	210
London	450	1 284	75	1 809	224
Mississauga	1 488	4 138	241	5 867	431
Windsor	439	1 306	61	1 806	161
Sud-Ouest de l'Ontario	3 051	8 380	453	11 884	1 026
Brandon	193	1 002	177	1 372	155
Regina	251	729	466	1 446	108
Saskatoon	336	723	313	1 372	126
Winnipeg	538	2 236	393	3 167	271
Manitoba et Saskatchewan	1 318	4 690	1 349	7 357	660
Calgary	877	4 591	1 269	6 737	395
Edmonton	513	6 177	942	7 632	933
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	1 390	10 768	2 211	14 369	1 328
Kelowna	342	1 151	669	2 162	135
Penticton	494	1 576	822	2 892	72
Prince George	99	419	247	765	47
Surrey	834	2 006	1 265	4 105	225
Vancouver	800	1 264	521	2 585	235
Région continentale de la Colombie-Britannique et du Yukon	2 569	6 416	3 524	12 509	714
Victoria	1 178	7 133	978	9 289	769
Île de Vancouver et les îles	1 178	7 133	978	9 289	769
Pays étrangers	239	1 156	63	1 458	112
Inconnu/manquant	18	75	16	109	0
Total	17 078	100 494	13 014	130 586	14 002

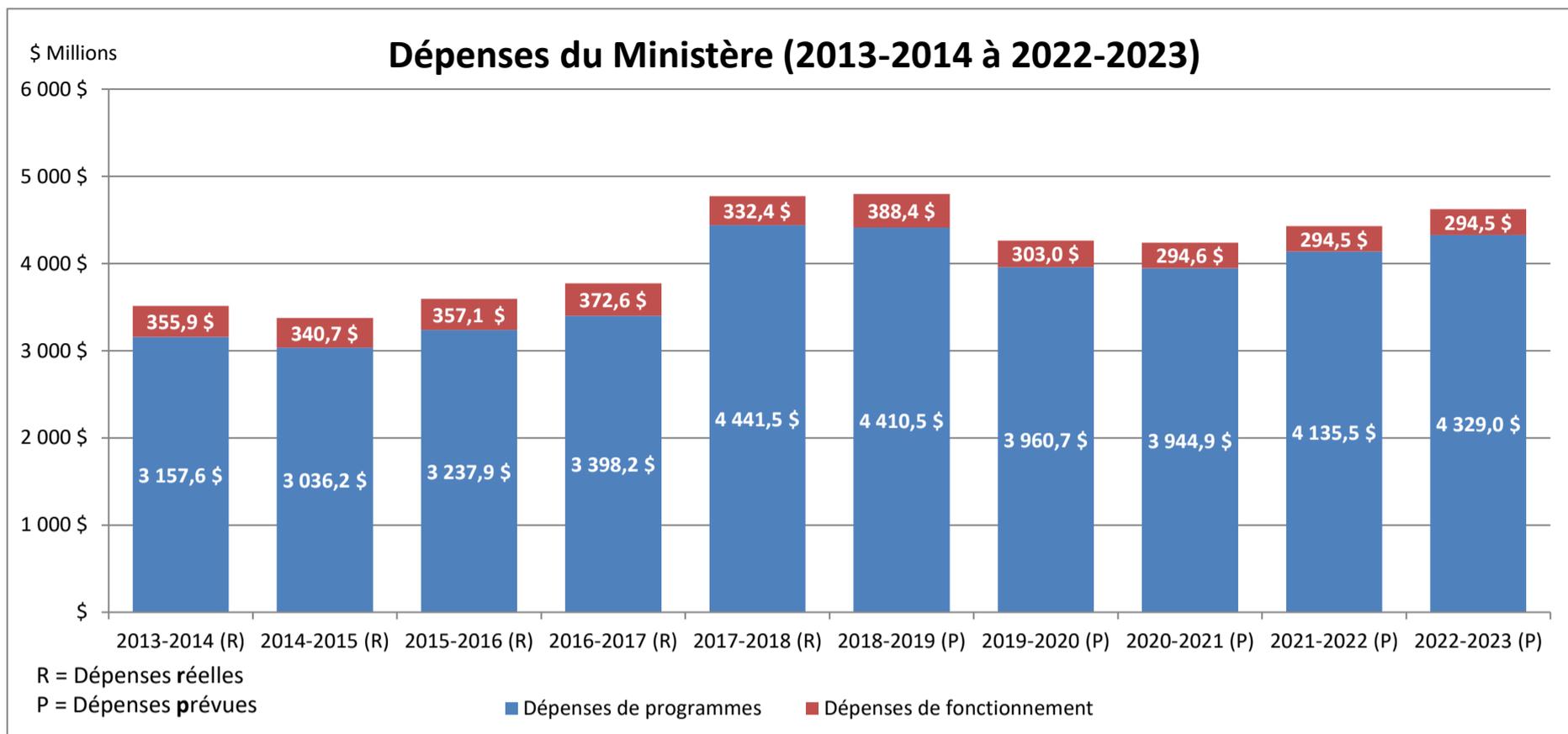
Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Un plan d'intervention est un ensemble d'interventions ou d'actions organisées et comprenant des listes chronologiques du suivi et de la surveillance prévue, qui répond aux besoins non satisfaits du vétéran et à ses objectifs visés.

Chapitre 2 : Dépenses ministérielles

Tableau 2.1 Dépenses de programme et de fonctionnement

L'information ci-dessous présente les dépenses ministérielles (chiffres réels et prévision).



Dépenses (en millions de dollars)	Chiffres réels				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Total pour les programmes ¹	3 157,6 \$	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$
Total pour le fonctionnement ²	355,9 \$	340,7 \$	357,1 \$	372,6 \$	332,4 \$
Total: Dépenses réelles³	3 513,6 \$	3 376,9 \$	3 595,0 \$	3 770,8 \$	4 773,9 \$

Source : Comptes publics du Canada.

Dépenses (en millions de dollars)	Prévision ⁴				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Total pour les programmes ¹	4 410,5 \$	3 960,7 \$	3 944,9 \$	4 135,5 \$	4 329,0 \$
Total pour le fonctionnement ^{2,5}	388,4 \$	303,0 \$	294,6 \$	294,5 \$	294,5 \$
Total : Dépenses prévues	4 798,9 \$	4 263,7 \$	4 239,5 \$	4 430,0 \$	4 623,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend les subventions et contributions, Autres services de santé achetés (ASSA) et les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

² Comprend : traitement et salaires, fonctionnement, Hôpital Sainte-Anne, capsules sur la commémoration, stratégie de sensibilisation du budget de 2017 et crédit législatif. Les dépenses de fonctionnement ne comprennent pas les services et avantages offerts aux anciens combattants en vertu du CRÉDIT 1 – Fonctionnement, c.-à-d. les coûts associés aux services de soutien de la NCAC et aux traitements visés par les ASSA. Dès le 1er avril 2016, la responsabilité de l'Hôpital Sainte-Anne a été transférée à la province du Québec.

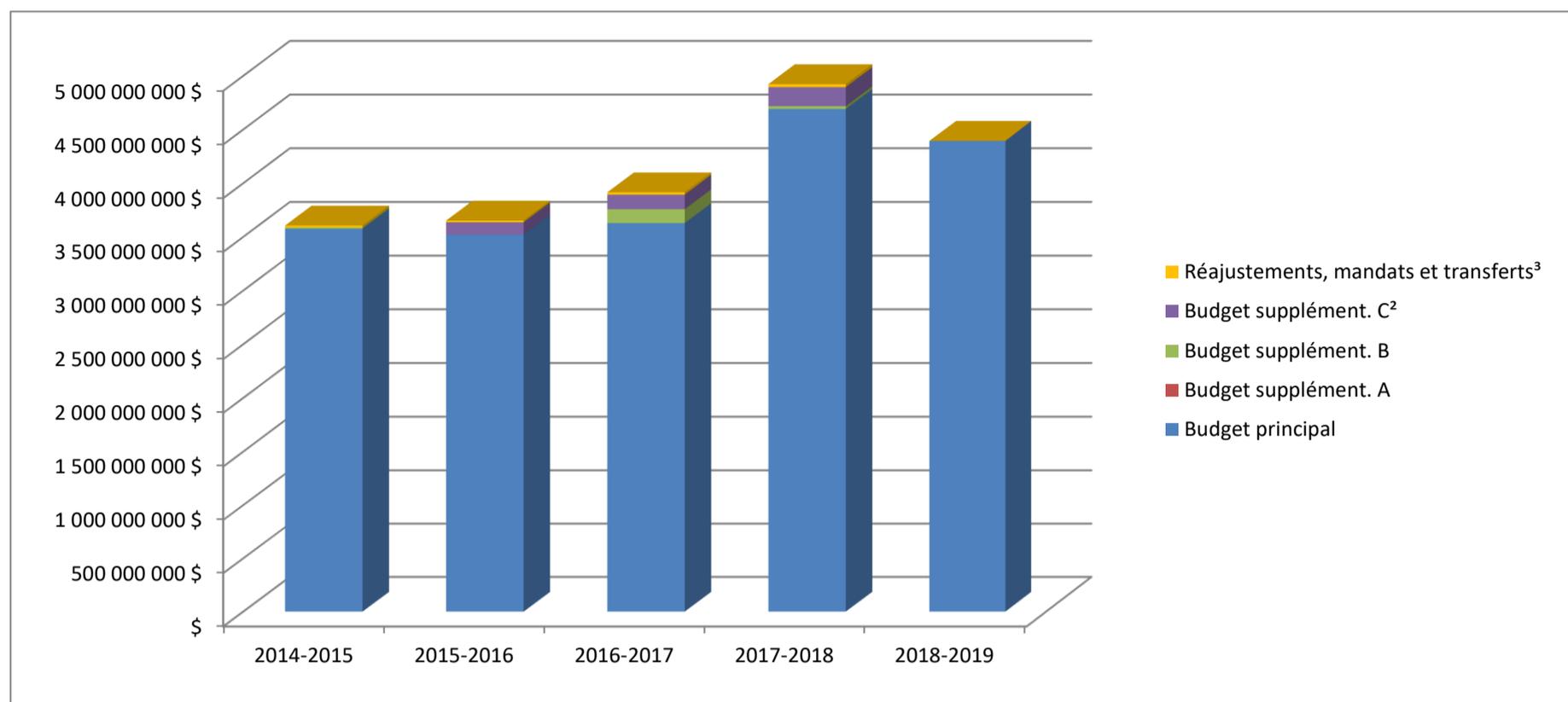
³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Les dépenses prévues d'ACC pour 2019-2020 sont légèrement inférieures à celles de 2018-2019 principalement à cause de la transition à la Pension à vie et à l'adoption graduelle de certains autres nouveaux programmes du Ministère. Grâce aux prestations mensuelles de la Pension à vie qui commence en avril 2019, les paiements de prestations seront étalés sur la durée entière de vie de l'ancien combattant, entraînant une baisse de paiements à court terme. Par contre, la durée et la valeur des avantages pour les anciens combattants va augmenter de façon significative à la suite de l'implantation de ces programmes.

⁵ Les dépenses prévues (AF 2019-2020 jusqu'à 2022-2023) sont fondés sur notre mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR) 2018-2019.

Tableau 2.2 Budget ministériel

Pour 2017-2018, le budget d'Anciens Combattants Canada est **4,47 milliards de dollars**¹. Environ 93 % du budget du Ministère est versé directement aux vétérans, leurs familles et autres bénéficiaires admissibles.



	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 ¹
Budget principal	3 576 978 766 \$	3 522 078 175 \$	3 628 281 702 \$	4 691 399 582 \$	4 394 554 432 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	-1,7 %	-1,5 %	3,0 %	29,0 %	-6,3 %
Budget supplément. A	-	23 779 759 \$	-	-	51 618 013 \$
Budget supplément. B	10 850 080 \$	-	129 961 829 \$	26 213 870 \$	-
Budget supplément. C ²	-	114 410 854 \$	134 848 828 \$	177 172 873 \$	s.o.
Réajustements, mandats et transferts ³	17 611 671 \$	15 694 995 \$	21 338 217 \$	27 750 542 \$	25 145 681 \$
Autorisations totales	3 605 440 517 \$	3 675 963 783 \$	3 914 430 576 \$	4 922 536 867 \$	4 471 318 126 \$
% d'augm. p.r. à l'exercice précédent	-2,0 %	1,9 %	6,5 %	25,8 %	-9,2 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ En date du 31 décembre 2018.

² Le Budget supplémentaire des dépenses (C) n'est plus utilisé conformément aux directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.

³ Comprend les transferts du Conseil du Trésor (c'est-à-dire les réajustements d'indemnisation, le budget de fonctionnement reporté, les initiatives à l'échelle du gouvernement, etc.).

Chapitre 3 : Aperçu des dépenses de programme

L'information ci-dessous présente une ventilation des dépenses ministérielles de programme.

Tableau 3.1 – Dépenses de programme

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Pensions d'invalidité	1 562,9 \$	1 473,4 \$	1 404,3 \$	1 331,1 \$	1 261,2 \$	940,7 \$
Indemnités d'invalidité ¹	461,4 \$	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	998,2 \$
Autres services de santé achetés	503,6 \$	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$	455,2 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	429,6 \$	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$	246,6 \$
Perte de revenus	127,2 \$	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	377,3 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	22,2 \$	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	134,8 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	0,3 \$	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	1,1 \$
Prestation de retraite supplémentaire	0,0 \$	0,1 \$	0,1 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,2 \$
Allocations aux anciens combattants	8,5 \$	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	4,4 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC)	18,5 \$	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	36,7 \$
Services de transition de carrière ³	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour études et formation	-	-	-	-	-	8,1 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	-	-	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,1 \$
Indemnité pour blessure grave	-	-	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	0,3 \$
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	-	-	-	-	-	2,7 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial	-	-	1,3 \$	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$
Sous total : Dépenses de programme	3 134,2 \$	3 011,0 \$	3 210,6 \$	3 367,5 \$	4 410,1 \$	3 197,7 \$
Autres dépenses de programme ⁴	23,4 \$	25,2 \$	27,3 \$	30,7 \$	31,4 \$	21,0 \$
Total : Dépenses réelles	3 157,6 \$	3 036,2 \$	3 237,9 \$	3 398,2 \$	4 441,5 \$	3 218,7 \$

Dépenses de programme (en millions de dollars)	Prévisions ⁵				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Pensions d'invalidité	1 207,1 \$	1 155,8 \$	1 108,4 \$	1 063,2 \$	1 021,5 \$
Indemnités d'invalidité ^{1,6}	1 324,2 \$	108,5 \$	1,3 \$	1,0 \$	0,8 \$
Indemnité pour douleur et souffrance	0,0 \$	685,1 \$	703,9 \$	769,5 \$	839,5 \$
Indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance	0,0 \$	102,4 \$	119,7 \$	137,8 \$	156,5 \$
Autres services de santé achetés	670,6 \$	708,6 \$	752,8 \$	804,6 \$	843,2 \$
Programme pour l'autonomie des anciens combattants (comprend les services d'entretien ménager et d'entretien du terrain)	350,4 \$	354,2 \$	358,3 \$	364,4 \$	372,1 \$
Perte de revenus	497,1 \$	0,8 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour incidence sur la carrière (AIC) ²	229,4 \$	0,7 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Prestation de remplacement du revenu	0,0 \$	628,0 \$	740,7 \$	846,4 \$	941,4 \$
Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	1,8 \$	2,2 \$	2,6 \$	3,0 \$	3,4 \$
Prestation de retraite supplémentaire	0,4 \$	53,8 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocations aux anciens combattants	5,7 \$	5,3 \$	4,9 \$	4,5 \$	4,2 \$
Réadaptation et service de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) ⁶	62,0 \$	68,7 \$	73,6 \$	78,9 \$	83,6 \$
Services de transition de carrière ³	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Allocation pour études et formation	19,1 \$	44,1 \$	29,5 \$	9,9 \$	9,6 \$
Allocation de sécurité du revenu de retraite	2,2 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Indemnité pour blessure grave	1,1 \$	0,9 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,6 \$
Allocation de reconnaissance des aidants naturels	5,3 \$	7,1 \$	8,9 \$	10,3 \$	11,3 \$
Allocation pour relève d'un aidant familial	0,3 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Sous total : Dépenses de programme	4 376,7 \$	3 926,2 \$	3 905,5 \$	4 094,2 \$	4 287,7 \$
Autres dépenses de programme ⁴	33,8 \$	34,5 \$	39,4 \$	41,3 \$	41,3 \$
Total : Dépenses de programme prévues	4 410,3 \$	3 960,7 \$	3 944,9 \$	4 135,5 \$	4 329,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Comprend les dépenses relatives aux conseils financiers.

²Inclut le supplément à l'Allocation pour incidence sur la carrière (AIC).

³Certaines dépenses sont trop faibles pour arrondir aux millions. Les chiffres réels se trouvent au tableau 7.1.

⁴Comprend d'autres subventions et contributions comme le Fonds du Souvenir, la Commission des sépultures de guerre du Commonwealth, Fonds d'urgence pour les vétérans, Fonds pour le bien être des vétérans et de leur famille, Programme de partenariat commémorative, etc.

⁵Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁶Les montants incluent les modifications aux programmes prévues en 2017, c'est-à-dire les changements aux programmes.

Chapitre 4 : Prestations d'invalidité

Les prestations d'invalidité sont des paiements versés aux personnes atteintes d'une invalidité imputable au service militaire. Il y a deux types de prestation d'invalidité : Pensions d'invalidité et Indemnité d'invalidité. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1er avril 2019. Par conséquent, les prestations d'invalidité seront modifiées de sorte à inclure la pension d'invalidité, l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance.

Tableau 4.1 Bénéficiaires de prestations d'invalidité

Bénéficiaires de prestations d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Vétérans	111 208	109 207	109 154	109 338	109 460	110 819
Survivants	60 352	57 975	55 112	51 999	49 776	47 795
Sous total : vétérans et survivants	171 560	167 182	164 266	161 337	159 236	158 614
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	11 213	11 815	12 610	13 424	14 371	15 156
Total des bénéficiaires	182 773	178 997	176 876	174 761	173 607	173 770

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Pensions d'invalidité

Le programme de pensions d'invalidité reconnaît et indemnise les vétérans admissibles et les membres des Forces armées canadiennes qui ont demandé une pension d'invalidité avant le 1er avril 2006, ainsi qu'aux survivants, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences d'une invalidité ou d'un décès attribuable au service. L'indemnisation est versée sous forme de pension d'invalidité mensuelle. Les bénéficiaires de cette pension qui sont hospitalisés ou qui reçoivent des soins ambulatoires pour leur affection ouvrant droit à pension peuvent recevoir une allocation supplémentaire pour la période des soins.

Ce programme indemnise également les bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour les conséquences particulières de cette invalidité, que ce soit pour leurs vêtements, de l'aide pour répondre à leurs besoins personnels ou pour des besoins de soins de santé exceptionnels. Cette indemnité est versée sous forme d'allocation mensuelle. Ce programme est maintenant offert grâce à des subventions.

Tableau 4.2 – Bénéficiaires d'une pension d'invalidité

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Vétérans	80 681	74 943	69 739	64 804	60 087	57 226
Survivants	59 810	57 367	54 409	51 227	48 790	46 692
Total	140 491	132 310	124 148	116 031	108 877	103 918
Allocation pour soins	8 984	7 753	7 096	6 732	6 315	
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 642	1 548	1 491	1 524	1 507	
Allocation vestimentaire	1 461	1 379	1 359	1 369	1 374	

Bénéficiaires d'une pension d'invalidité ¹	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans	56 500	53 100	50 000	47 100	44 600
Survivants	45 000	42 000	39 000	36 200	33 300
Total	101 500	95 100	89 000	83 300	77 900
Allocation pour soins	5 900	5 400	5 100	4 700	4 400
Allocation d'incapacité exceptionnelle	1 500	1 400	1 300	1 300	1 200
Allocation vestimentaire	1 400	1 300	1 300	1 300	1 200

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Exclut la GRC.

²Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction générale des finances.

Tableau 4.3 – Dépenses liées aux pensions d'invalidité

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018 ¹					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Pensions de vétéran	903,5 \$	810,7 \$	768,8 \$	729,0 \$	689,9 \$	s.o. ²
Pensions de survivant	555,0 \$	567,5 \$	548,2 \$	517,2 \$	488,3 \$	s.o. ²
Sous-total : pensions	1 458,5 \$	1 378,2 \$	1 317,1 \$	1 246,2 \$	1 178,2 \$	s.o. ²
Total : Allocations spéciales	106,3 \$	96,5 \$	88,6 \$	85,5 \$	83,7 \$	s.o. ²
Total : pensions et allocations spéciales (comprend les rajustements)³	1 563,6 \$	1 474,1 \$	1 405,7 \$	1 331,7 \$	1 261,9 \$	940,7 \$

Dépenses liées aux pensions d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Pensions de vétéran	661,2 \$	639,4 \$	618,8 \$	600,1 \$	584,6 \$
Pensions de survivant	465,9 \$	440,7 \$	417,9 \$	395,2 \$	372,4 \$
Sous-total : pensions	1 127,1 \$	1 080,1 \$	1 036,7 \$	995,3 \$	957,0 \$
Total : Allocations spéciales	80,0 \$	75,8 \$	71,7 \$	67,9 \$	64,6 \$
Total : pensions et allocations spéciales⁵	1 207,1 \$	1 155,8 \$	1 108,4 \$	1 063,2 \$	1 021,5 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²La ventilation pour les dépenses liées aux pensions d'invalidité sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³Inclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation, alors les chiffres diffèrent de ceux du tableau 3.1.

⁴Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction générale des finances.

⁵Exclut les décorations pour acte de bravoure et les indemnités d'accident d'aviation.

Indemnité d'invalidité

Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006, ce programme offre en guise de reconnaissance, une compensation aux membres des Forces armées canadiennes et aux vétérans admissibles. Dans certains cas, le programme indemnise également l'époux ou conjoint de fait survivant ainsi que les enfants survivants. Les indemnités sont versées en cas de décès, de détention et pour les conséquences non économiques d'une invalidité liée au service, y compris la douleur et la souffrance, la perte fonctionnelle et les conséquences d'une déficience permanente sur la vie des membres et des vétérans des Forces armées canadiennes et de leurs familles. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'indemnité maximale que peut recevoir une personne, en fonction de l'ampleur de l'invalidité, est de 365 400 \$. Une Indemnité d'invalidité peut être versée soit en un paiement forfaitaire, des versements annuels étalés sur un nombre d'années donné, ou une combinaison des deux.

Tableau 4.4 – Bénéficiaires des indemnités d'invalidité¹

Indemnités d'invalidité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Vétérans	44 765	49 372	55 698	61 759	67 575	72 517
Survivants	850	999	1 186	1 373	1 581	2 305
Sous-total : Indemnités	45 615	50 371	56 884	63 132	69 156	74 822
Indemnité de décès	324	352	431	467	538	590
Total : Indemnités	45 939	50 723	57 315	63 599	69 694	75 412

Indemnités d'invalidité	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indemnité d'invalidité	75 780	220	180	140	110
Indemnité de décès	620	-	-	-	-
Total : Indemnités	76 400	220	180	140	110

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nombre cumulatif de bénéficiaires d'indemnité d'invalidité, encore en service dès le 31 mars (n'inclut pas les bénéficiaires décédés), mais qui ne touchent pas nécessairement un versement d'Indemnité d'invalidité dans un exercice financier spécifique.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 4.5 – Dépenses liées aux indemnités d'invalidité

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018 ¹
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018 ¹	
Indemnité d'invalidité	451,5 \$	461,6 \$	643,0 \$	690,0 \$	1 603,9 \$	s.o. ²
Indemnité de décès	9,8 \$	11,2 \$	17,0 \$	10,0 \$	17,5 \$	s.o. ²
Total : Indemnités³	461,4 \$	472,6 \$	660,0 \$	700,0 \$	1 621,4 \$	998,2 \$

Dépenses liées aux indemnités d'invalidité (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Indemnité d'invalidité	1 302,6 \$	106,8 \$	1,3 \$	1,0 \$	0,8 \$
Indemnité de décès	21,6 \$	1,7 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Total : Indemnités	1 324,2 \$	108,5 \$	1,3 \$	1,0 \$	0,8 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Comprend le montant supplémentaire unique pour l'indemnité d'invalidité ainsi que le réajustement du taux maximal de l'indemnité d'invalidité.

² La ventilation pour les dépenses liées aux indemnités d'invalidité sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des vétérans et survivants qui reçoivent les deux : Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité.

Tableau 4.6 – Indemnité d'invalidité et Pensions d'invalidité - bénéficiaires à double admissibilité¹

Bénéficiaires à double admissibilité	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Vétérans	14 267	15 108	16 283	17 225	18 202	18 968
Survivants	603	743	914	1 068	1 133	1 227
Total : bénéficiaires	14 870	15 851	17 197	18 293	19 335	20 195

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Veuillez noter que les bénéficiaires ci-dessus sont inclus dans les tableaux 4.1 et 4.2.

Bénéficiaires des prestations d'invalidité

Le tableau ci-dessous présente les catégories d'invalidité (pourcentage d'invalidité) des vétérans et survivants qui reçoivent une pension d'invalidité ou une indemnité d'invalidité en date du 31 mars 2018.

Les liens ci-dessous mènent aux tableaux des tarifs pour lesquels les pourcentages sont payés.

Indemnité d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/rates/DA-RATES-2018-FR.pdf>

Pension d'invalidité – <http://www.veterans.gc.ca/pdf/services/disability-pension/Disability-Pension-Rates-2018.pdf>

Tableau 4.7 – Bénéficiaires par catégorie d'invalidité en date du 31 décembre 2018

Catégorie d'invalidité	Vétérans				Survivants
	Pension d'invalidité (PI) seulement	Pension et indemnité d'invalidité	Indemnité d'invalidité (II) seulement	Incapacité absolue	Prestations d'invalidité
Catégorie 1 (98 % – 100 %)	1 603	2 428	1 111	5 142	4 568
Catégorie 2 (93 % – 97 %)	251	501	269	1 021	220
Catégorie 3 (88 % – 92 %)	338	506	316	1 160	285
Catégorie 4 (83 % – 87 %)	400	557	374	1 331	331
Catégorie 5 (78 % – 82 %)	573	639	501	1 713	591
Catégorie 6 (73 % – 77 %)	693	673	568	1 934	523
Catégorie 7 (68 % – 72 %)	796	729	660	2 185	727
Catégorie 8 (63 % – 67 %)	858	788	859	2 505	752
Catégorie 9 (58 % – 62 %)	1 185	790	918	2 893	1 104
Catégorie 10 (53 % – 57 %)	1 191	883	1 169	3 243	1 071
Catégorie 11 (48 % – 52 %)	1 776	881	1 444	4 101	2 098
Catégorie 12 (43 % – 47 %)	1 686	974	1 524	4 184	1 098
Catégorie 13 (38 % – 42 %)	2 456	1 058	1 936	5 450	2 139
Catégorie 14 (33 % – 37 %)	2 655	1 177	2 164	5 996	2 301
Catégorie 15 (28 % – 32 %)	3 929	1 285	3 045	8 259	3 675
Catégorie 16 (23 % – 27 %)	4 675	1 357	3 670	9 702	4 431
Catégorie 17 (18 % – 22 %)	5 533	1 338	4 667	11 538	5 352
Catégorie 18 (13 % – 17 %)	5 224	1 240	6 358	12 822	4 198
Catégorie 19 (8 % – 12 %)	7 224	908	10 133	18 265	5 227
Catégorie 20 (5 % – 7 %)	6 437	252	8 289	14 978	5 795
Catégorie 21 (1 % – 4 %)	2 602	19	3 606	6 227	74
Évaluations à zéro	188	0	0	188	2 309
Non disponible	29	0	0	29	35
Total	52 302	18 983	53 581	124 866	48 904

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 4.8 – Affections les plus fréquentes¹ (pour l'exercice 2017-2018)

Le tableau ci-dessous est basé sur le nombre de vétérans qui ont reçu une décision favorable pour l'affection reliée à leur service.

Classement	Tous les vétérans	Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	Vétérans de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	Vétérans de l'Afghanistan ²
1	Hypoacousie	Hypoacousie	Hypoacousie	Syndrome de stress post-traumatique
2	Acouphène	Acouphène	Acouphène	Acouphène
3	Syndrome de stress post-traumatique	Syndrome de stress post-traumatique	Syndrome de stress post-traumatique	Hypoacousie
4	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Discopathie lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure
5	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Ostéoarthrite du genou	Dysfonctionnement érectile
6	Lésions intra-articulaires du genou	Lésions intra-articulaires du genou	Discopathie cervicale	Discopathie lombaire
7	Discopathie cervicale	Discopathie cervicale	Lésions intra-articulaires du genou	Anxiété, y compris trouble panique
8	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Arthrose de la colonne lombaire	Troubles dépressifs, y compris dysthymie et dépression majeure	Syndrome d'apnée obstructive du sommeil
9	Arthrose de la colonne lombaire	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Arthrose de la colonne lombaire	Trouble d'adaptation
10	Douleurs lombaires mécaniques chroniques	Ostéoarthrite de la hanche	Ostéoarthrite de la hanche	Douleurs lombaires mécaniques chroniques

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les principales affections sont déterminées par le nombre de vétérans dont l'affection a été jugée relative à leur service.

²Les vétérans de l'Afghanistan sont aussi inclus sous les vétérans des FAC.

Tableau 4.9 – Affections les plus fréquentes – Premières demandes complétées (exercice 2017-2018)

Le tableau ci-dessous représente le nombre de décisions pour chaque affection pour l'exercice 2017-2018. Les décisions sont basées sur la preuve présentée et les exigences législatives en matière d'admissibilité.

Affections	Décisions favorables		Décisions défavorables		Nombre total de décisions
	Nombre de décisions	% de décisions favorables	Nombre de décisions	% de décisions défavorables	
Acouphène	4 245	77 %	1 257	23 %	5 502
Hypoacousie	3 831	74 %	1 376	26 %	5 207
Syndrome de stress post-traumatique	2 453	96 %	95	4 %	2 548
Arthrose du genou	766	83 %	158	17 %	924
Troubles dépressifs	716	90 %	83	10 %	799
Discopathie lombaire	611	86 %	100	14 %	711
Ostéoarthrite du genou	589	83 %	118	17 %	707
Ostéoarthrite de la hanche	489	80 %	125	20 %	614
Discopathie cervicale	479	84 %	94	16 %	573
Arthrose de la colonne lombaire	379	84 %	71	16 %	450

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 4.10 – Prestations d'invalidité (première demande) – Décisions et taux d'approbation

Le tableau suivant indique le nombre de décisions rendues à l'égard des premières demandes. Veuillez noter qu'une demande peut comporter plusieurs affections.

Premières demandes	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Demandes						
Décisions favorables (demandes approuvées)	11 891	11 450	17 174	15 445	17 648	14 346
Décisions défavorables (demandes rejetées)	5 017	2 948	3 279	3 242	3 516	3 084
Total : Nombre de demandes – Décisions rendues¹	16 908	14 398	20 453	18 687	21 164	17 430
Taux d'approbation en % (registres)	70 %	80 %	84 %	83 %	83 %	82 %
Affections						
Décisions favorables (demandes approuvées)	17 133	16 360	24 802	22 567	27 715	19 996
Décisions défavorables (demandes rejetées)	12 677	8 371	8 543	8 281	7 967	6 429
Total : Nombre d'affections – Décisions rendues	29 810	24 732	33 345	30 848	35 682	26 425
Taux d'approbation en % (affections)	58 %	66 %	74 %	73 %	78 %	76 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Une demande peut comporter une ou plusieurs affections.

Indemnité pour blessure grave (IBG)

L'indemnité pour blessure grave est un montant forfaitaire non imposable versé aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) et aux vétérans qui ont subi une blessure liée au service (ou qui ont souffert d'une maladie aiguë) entraînée par un événement unique et soudain lié au service survenu après le 31 mars 2006. Cette indemnité reconnaît la douleur et les souffrances immédiates subies après l'évènement traumatique.

Tableau 4.11 – Bénéficiaires de l'indemnité pour blessure grave et dépenses liées à l'indemnité

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018			Cumul déc 2018
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Nombre de bénéficiaires ¹	114	36	15	4
Dépenses totales (en millions de dollars)	7,9 \$	2,5 \$	1,2 \$	0,3 \$

Indemnité pour blessure grave (IBG)	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de bénéficiaires	15	10	10	10	10
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,1 \$	0,9 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nombre de bénéficiaires est basé sur la date où la demande a été remplie.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 5 : Programmes de soins de santé

Avantages médicaux et services

Le programme d'avantages de services médicaux offre aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, à leurs survivants et personnes à charge, et à d'autres personnes admissibles des avantages médicaux afin de répondre à leurs besoins en matière de soins de santé, en reconnaissance de leur service au Canada. Ces prestations visent les examens ou traitements médicaux, chirurgicaux ou dentaires; les instruments chirurgicaux ou les appareils prothétiques, y compris leur entretien; des adaptations au domicile dans le but de faciliter l'usage des instruments ou appareils; les soins de santé préventifs; les médicaments; ainsi que le remboursement des frais de déplacement et des dépenses nécessaires pour accéder à ces avantages.

Tableau 5.1 – Bénéficiaires des avantages médicaux

Bénéficiaires des avantages médicaux	Chiffres réels				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Anciens combattants du temps de guerre	47 889	41 018	34 593	28 266	23 330
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	40 622	43 065	47 096	51 698	55 422
Total : Nombre de bénéficiaires	88 511	84 083	81 689	79 964	78 752

Bénéficiaires des avantages médicaux	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Anciens combattants du temps de guerre	19 500	16 000	13 000	10 300	8 000
Vétérans des Forces armées canadiennes (FAC)	60 700	65 800	70 800	76 100	78 500
Total : Nombre de bénéficiaires	80 200	81 800	83 800	86 400	86 500

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.2 – Dépenses liées aux avantages médicaux et aux autres services de santé achetés¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues par Programme de choix (PDC) et Autres services de santé achetés (ASSA).

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	2,1 \$	1,8 \$	1,7 \$	1,7 \$	1,6 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	1,8 \$	1,5 \$	1,7 \$	1,3 \$	1,1 \$
PDC 3 – Services audiologiques	40,9 \$	36,7 \$	40,8 \$	44,6 \$	44,1 \$
PDC 4 – Services dentaires	14,4 \$	12,6 \$	12,1 \$	11,4 \$	10,1 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	3,1 \$	4,0 \$	5,4 \$	10,4 \$	10,7 \$
PDC 6 – Services médicaux	0,9 \$	1,0 \$	1,8 \$	3,1 \$	4,2 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	5,5 \$	5,0 \$	5,0 \$	4,9 \$	4,5 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	9,3 \$	8,2 \$	7,8 \$	7,6 \$	6,9 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,2 \$	1,9 \$	1,7 \$	2,0 \$	1,8 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance	82,7 \$	79,7 \$	91,6 \$	134,6 \$	117,1 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	2,4 \$	2,5 \$	2,8 \$	3,5 \$	3,4 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	34,9 \$	36,9 \$	49,2 \$	58,8 \$	71,7 \$
PDC 13 – Équipement spécial	25,3 \$	22,4 \$	22,0 \$	20,7 \$	19,4 \$
PDC 14 – Soins de la vue	4,3 \$	3,8 \$	4,2 \$	3,6 \$	3,2 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux²	229,8 \$	218,0 \$	247,8 \$	308,0 \$	299,6 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	203,6 \$	195,8 \$	195,0 \$	203,4 \$	192,3 \$
Déplacements des anciens combattants	17,8 \$	17,0 \$	17,6 \$	18,2 \$	19,6 \$
Autres ASSA ³	52,4 \$	50,1 \$	56,7 \$	60,4 \$	71,7 \$
Sous-total : Reste des ASSA	273,7 \$	262,9 \$	269,3 \$	282,0 \$	283,7 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	503,6 \$	480,9 \$	517,1 \$	590,1 \$	583,3 \$

Dépenses liées aux avantages médicaux et aux ASSA (en millions de dollars)	Prévisions ⁴				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
PDC 1 – Aides à la vie quotidienne	1,6 \$	1,7 \$	1,8 \$	2,1 \$	2,3 \$
PDC 2 – Services d'ambulance	1,3 \$	1,3 \$	1,2 \$	1,1 \$	1,1 \$
PDC 3 – Services audiologiques	46,7 \$	49,3 \$	52,0 \$	55,3 \$	57,2 \$
PDC 4 – Services dentaires	9,4 \$	8,9 \$	8,4 \$	8,0 \$	7,6 \$
PDC 5 – Services hospitaliers	16,1 \$	17,9 \$	19,8 \$	21,8 \$	23,1 \$
PDC 6 – Services médicaux	4,9 \$	5,6 \$	6,4 \$	7,2 \$	7,9 \$
PDC 7 – Fournitures médicales	4,7 \$	4,7 \$	4,7 \$	4,9 \$	5,1 \$
PDC 8 – Soins infirmiers	6,6 \$	6,3 \$	6,1 \$	5,9 \$	5,7 \$
PDC 9 – Inhalothérapie	2,1 \$	2,3 \$	2,4 \$	2,6 \$	2,7 \$
PDC 10 – Médicaments sur ordonnance	157,8 \$	164,6 \$	173,0 \$	183,8 \$	193,9 \$
PDC 11 – Prothèses et orthèses	3,9 \$	4,5 \$	5,2 \$	6,0 \$	6,7 \$
PDC 12 – Services paramédicaux	87,6 \$	106,8 \$	129,9 \$	158,4 \$	186,5 \$
PDC 13 – Équipement spécial	19,2 \$	18,5 \$	17,9 \$	17,6 \$	17,0 \$
PDC 14 – Soins de la vue	3,0 \$	2,7 \$	2,5 \$	2,4 \$	2,2 \$
Sous-total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux²	361,4 \$	391,0 \$	427,1 \$	472,3 \$	513,7 \$
Reste des ASSA					
Frais hospitaliers non ministériels (soins de longue durée)	194,4 \$	193,4 \$	191,0 \$	186,0 \$	179,2 \$
Déplacements des anciens combattants	22,7 \$	25,5 \$	28,4 \$	31,7 \$	35,4 \$
Autres ASSA ³	92,1 \$	98,7 \$	106,3 \$	114,6 \$	114,9 \$
Sous-total : Reste des ASSA	309,2 \$	317,6 \$	325,7 \$	332,3 \$	329,5 \$
Total : Dépenses totales liées aux avantages médicaux et reste des ASSA	670,6 \$	708,6 \$	752,8 \$	804,6 \$	843,2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Les dépenses liées aux avantages médicaux incluent un rajustement pour correspondre au système financier de Freebalance.

³Autres ASSA inclus : les services des professionnels des soins de santé, les services du Système fédéral de traitement des demandes de soins de santé, Clinique de traitement des traumatismes liés au stress opérationnel; et autres dépenses de services reliés, tels que les avis médicaux, les dépenses liées au recouvrement des coûts des gouvernements étrangers et les primes d'assurance-maladie.

⁴Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC)

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) accorde aux vétérans admissibles, à certains membres de la Force de réserve, aux civils, aux survivants et aux principaux dispensateurs de soins, une aide financière pour leur permettre de recevoir des services à domicile et communautaires et des services de soutien qui répondent à leurs besoins physiques, psychologiques et sociaux. Ce soutien aide les bénéficiaires admissibles à demeurer en santé et autonomes dans leur propre domicile et au sein de leur collectivité. Les avantages et les services pouvant être financés comprennent les services de soins à domicile et les services de soins personnels (services d'entretien ménager, accès à des services de nutrition, services d'entretien du terrain, services de soins ambulatoires), des adaptations au domicile et des services de transport. Les survivants et les principaux dispensateurs de soins peuvent être admissibles à des services d'entretien ménager et à des services d'entretien du terrain.

Tableau 5.3 – Bénéficiaires du PAAC

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Anciens combattants - Service de guerre	35 380	30 430	25 675	21 497	17 548
Anciens combattants - Forces armées canadienne	26 449	28 194	30 420	32 912	35 807
Sous-total : Anciens combattants	61 829	58 624	56 095	54 409	53 355
Survivants	39 766	38 098	37 463	36 445	34 931
Nombre total de bénéficiaires du PAAC	101 595	96 722	93 558	90 854	88 286

BÉNÉFICIAIRES DU PAAC	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Anciens combattants - Service de guerre	13 600	10 900	8 700	6 800	5 200
Anciens combattants - Forces armées canadienne	37 200	39 100	40 700	42 300	43 800
Sous-total : Anciens combattants	50 800	50 000	49 400	49 000	49 000
Survivants	34 300	33 400	32 200	30 900	29 600
Nombre total de bénéficiaires du PAAC¹	85 100	83 400	81 600	79 900	78 600

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 5.4 – Dépenses liées au PAAC¹

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des dépenses réelles et prévues selon les services et les avantages compris dans le PAAC.

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018				
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Soins ambulatoires	0,8 \$	0,6 \$	0,6 \$	0,4 \$	0,3 \$
Services de santé et de soutien	0,5 \$	0,4 \$	0,4 \$	0,9 \$	1,1 \$
Accès à des services d'alimentation	7,8 \$	7,2 \$	6,4 \$	6,0 \$	5,2 \$
Services de soins personnels	24,9 \$	23,0 \$	23,2 \$	25,0 \$	25,6 \$
Entretien ménager	75,9 \$	0,4 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Entretien du terrain	19,9 \$	0,1 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Transport à des fins sociales	1,3 \$	1,0 \$	0,8 \$	0,7 \$	0,5 \$
Adaptation du domicile	0,6 \$	0,8 \$	0,9 \$	1,5 \$	1,7 \$
Soins en établissement pour adultes	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	52,5 \$	49,0 \$	48,9 \$	46,7 \$	44,6 \$
Sous-total : contributions	184,1 \$	82,6 \$	81,2 \$	81,3 \$	79,1 \$
Subventions d'entretien ménager et d'entretien du terrain ²	245,6 \$	280,5 \$	271,3 \$	268,8 \$	265,5 \$
Total : Dépenses liée au PAAC	429,6 \$	363,1 \$	352,6 \$	350,2 \$	344,6 \$

Dépenses liées au PAAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Soins ambulatoires	0,4 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,3 \$
Services de santé et de soutien	1,2 \$	1,2 \$	1,3 \$	1,3 \$	1,4 \$
Accès à des services d'alimentation	4,8 \$	4,5 \$	4,3 \$	4,1 \$	4,0 \$
Services de soins personnels	23,4 \$	22,3 \$	21,3 \$	20,8 \$	20,4 \$
Transport à des fins sociales	0,4 \$	0,4 \$	0,3 \$	0,3 \$	0,2 \$
Adaptation du domicile	1,8 \$	1,9 \$	2,0 \$	2,1 \$	2,2 \$
Soins en établissement pour adultes	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$
Soins intermédiaires	42,4 \$	41,8 \$	41,5 \$	41,8 \$	42,5 \$
Sous-total : contributions	74,4 \$	72,4 \$	71,0 \$	70,7 \$	71,1 \$
Services d'entretien ménager (subventions)	204,7 \$	207,4 \$	209,9 \$	213,1 \$	216,8 \$
Service d'entretien du terrain (subventions)	71,4 \$	74,5 \$	77,4 \$	80,7 \$	84,1 \$
Sous-total : subventions	276,0 \$	281,8 \$	287,3 \$	293,7 \$	301,0 \$
Total : Dépenses liée au PAAC	350,4 \$	354,2 \$	358,3 \$	364,4 \$	372,1 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

² Au 1^{er} janvier 2013, les services d'entretien ménager et les services d'entretien du terrain ont commencé la conversion d'un remboursement à un programme de subvention. La conversion à la subvention pour les clients a pris douze mois, mais les dépenses dans le cadre du programme de remboursement ont continuées en 2014-2015 en vertu des Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants (RSSAC). Les clients ont jusqu'à 18 mois pour présenter des reçus.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Soins de longue durée (SLD)

Dans le cadre du Programme de soins de longue durée et du volet Soins Intermédiaires du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le Ministère offre un soutien financier aux vétérans ayant servi en temps de guerre et aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont besoin des soins de longue durée/soins en foyer de soins infirmiers ou de soins de courte durée (de répit).

Les responsables de ces programmes travaillent en collaboration avec les autorités sanitaires provinciales, régionales et locales et les établissements de soins de longue durée pour veiller à ce que les vétérans soient soutenus financièrement dans un cadre convenable de soins de longue durée répondant à leurs besoins de soins particuliers.

Pour être admissibles à un soutien financier, les vétérans doivent avoir été jugés par un professionnel de la santé comme ayant besoin de soins de longue durée et doivent répondre aux critères d'admissibilité liés au service.

Les vétérans admissibles peuvent recevoir un soutien financier dans deux types d'établissements (lits) de soins de longue durée :

Des **lits communautaires** qui sont répartis dans des foyers de soins et des établissements de soins de longue durée ou d'autres établissements de soins qui se trouvent dans de nombreuses communautés au Canada. Ces lits peuvent être financés par l'entremise d'ASSA ou PAAC, selon l'admissibilité du vétéran.

Des **lits réservés**, aussi appelés des lits d'accès prioritaire, qui sont répartis dans plus de 160 établissements de soins de santé à l'égard desquels le Ministère a conclu une entente contractuelle avec la province, l'autorité sanitaire ou l'établissement afin que les vétérans ayant servi en temps de guerre aient un accès prioritaire à un nombre déterminé de lits. Ces lits sont financés exclusivement par l'affection pour les ASSA.

Le type d'établissement dans lequel les vétérans peuvent recevoir un soutien du Ministère varie selon le type de service militaire, le lieu du service militaire, le revenu, le besoin de soins de santé, et si le besoin de soins de longue durée est attribuable à une invalidité/maladie liée au service.

Certains foyers de soins et d'autres établissements de soins de longue durée fournissent des soins aux vétérans dans des lits réservés et dans des lits communautaires au sein d'un même établissement.

Tableau 5.5 – Soins de longue durée (SLD) - Bénéficiaires et dépenses

Types d'établissements	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	340	325	302	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	2 450	2 252	2 178	2 157	1 810	1 527
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	2 011	1 796	1 522	1 247	1 288	986
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	2 858	2 536	2 439	2 326	2 012	1 835
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	7 659	6 909	6 441	5 730	5 110	4 348
Vétérans occupant un lit dans un établissement du Ministère	63,0 \$	63,8 \$	70,8 \$	s.o. ¹	s.o. ¹	s.o. ¹
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	174,9 \$	170,7 \$	171,0 \$	183,1 \$	175,6 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	28,7 \$	25,1 \$	24,0 \$	20,3 \$	16,8 \$	s.o. ³
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	52,5 \$	49,1 \$	48,9 \$	46,7 \$	44,6 \$	s.o. ³
Sous-total : Financement des établissements de SLD	319,1 \$	308,7 \$	314,7 \$	250,1 \$	237,0 \$	s.o.³
Dépenses additionnelles : Hôpital Sainte-Anne ²	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	55,7 \$	4,9 \$	s.o. ³
Total : Financement des établissements de SLD	319,1 \$	308,7 \$	314,7 \$	305,8 \$	241,9 \$	s.o.³

Types d'établissements	Prévisions ⁴				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	1 666	1 492	1 301	1 017	779
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	1 243	1 160	1 052	857	698
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	1 923	1 841	1 775	1 714	1 682
Total : Vétérans occupant un lit de SLD	4 832	4 493	4 128	3 588	3 159
Vétérans occupant un lit réservé (financé par l'entremise du programme SLD)	176,7 \$	176,1 \$	174,5 \$	171,2 \$	166,6 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme SLD)	17,7 \$	17,3 \$	16,5 \$	14,8 \$	12,6 \$
Vétérans occupant un lit dans un établissement communautaire (financé par l'entremise du programme PAAC)	42,4 \$	41,8 \$	41,5 \$	41,8 \$	42,5 \$
Total : Financement prévues des établissements de SLD	236,8 \$	235,2 \$	232,5 \$	227,8 \$	221,7 \$

Nota : Les lits réservés sont financés par l'entremise des ASSA, tandis que les lits dans un établissement communautaire sont financés par l'entremise des ASSA et PAAC.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité pour les lits dans un établissement du Ministère à l'Hôpital Sainte-Anne (HSA) a été transféré à la province du Québec; ces lits sont maintenant des lits réservés.

² Les montants qui ont été payés à l'HSA font partie des coûts de transfert négociés. Les allocations quotidiennes pour les vétérans résidents admissibles sont incluses dans les lits réservés.

³ Les dépenses réelles sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier

⁴ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Réadaptation et services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants

Le programme de réadaptation fournit, en fonction de leurs besoins, des services de réadaptation médicale, psychosociale et professionnelle ainsi qu'un service d'aide aux vétérans des Forces armées canadiennes admissibles qui ont été libérés pour raisons médicales ou dont les besoins sont principalement attribuables au service, afin de les aider, ainsi que leurs familles, à réintégrer la vie après le service militaire. Dans certaines circonstances, les survivants et les conjoints des vétérans admissibles peuvent être admissibles aux services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Tableau 5.6 – Programme de réadaptation : Bénéficiaires¹ admissibles et dépenses liées au Programme

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Vétérans	6 265	7 175	8 478	11 600	13 058	13 485
Survivants/conjoints	146	165	173	187	175	174
Total : Nombre de vétérans et de survivants	6 411	7 340	8 651	11 787	13 233	13 659
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ²	18,5 \$	21,2 \$	26,8 \$	33,5 \$	43,6 \$	36,7 \$

Bénéficiaires du programme de réadaptation et dépenses liées au programme	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Vétérans	14 700	16 100	17 100	18 000	18 800
Survivants/conjoints	170	160	160	160	170
Total : Nombre de vétérans et de survivants	14 900	16 200	17 300	18 200	18 900
Dépenses liées à la réadaptation (en millions de dollars) ^{2,4}	62,0 \$	68,7 \$	73,6 \$	78,9 \$	83,6 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires désignent ceux qui ont un statut « admissible » en date du 31 mars ou à la fin de trimestre (ne bénéficient peut-être pas de fonds d'ACC).

² Les dépenses liées à la réadaptation comprennent les services de soutien de la Nouvelle Charte des anciens combattants et sont pour la pleine année (ou jusqu'à la fin de trimestre).

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière changera le 1er avril 2018. À partir de 2018-2019, les dépenses sont incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC.

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)

L'allocation pour relève d'un aidant familial permet aux vétérans admissibles de recevoir une subvention afin de reconnaître le rôle essentiel des aidants familiaux à l'égard de leur santé et du leur bien-être des vétérans. Cette aide supplémentaire vise à permettre aux aidants familiaux d'assurer plus facilement le maintien de leur propre santé et leur capacité à récupérer. Dans certains cas, cette allocation leur permet de se reposer, de prendre une pause pour veiller à leur propre bien-être. Cette nouvelle allocation permet aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes de recevoir une subvention annuelle non imposable de 7 332 \$.

Tableau 5.7 – Bénéficiaires de l'Allocation pour relève d'un aidant familial et dépenses liées à l'allocation¹

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)	Chiffres réels en date du 31 mars			Cumul déc 2018
	2015-2016	2016-2017	2017-18	
Nombre de bénéficiaires ²	178	277	363	356
Dépenses totales (en millions de dollars)	1,3 \$	2,1 \$	2,8 \$	0,3 \$

Allocation pour relève d'un aidant familial (ARAF)	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de bénéficiaires	40	-	-	-	-
Dépenses totales (en millions de dollars)	0,3 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ L'Allocation pour relève d'un aidant familial sera remplacée avec l'Allocation de reconnaissance des aidants naturels dès le 1^{er} avril 2018.

² Bénéficiaires sont ceux qui ont reçu un paiement dans un délai d'un an par rapport de la date d'entrée.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 6 : Avantages financiers

Le programme des avantages financiers apporte un soutien économique aux vétérans admissibles des Forces armées canadiennes (FAC), aux survivants, aux conjointes ou conjoints de fait et aux personnes à leur charge pour contrer les répercussions économiques d'une fin de carrière militaire, ou d'une blessure ou d'un décès lié au service sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. Un soutien est accordé à ceux et celles qui sont admissibles au programme de réadaptation; ceux et celles qui ont terminé le programme et n'ont pas encore trouvé d'emploi; ceux et celles qui étaient admissibles au programme, mais qui sont incapables d'y participer en raison d'une déficience permanente et grave; ceux et celles qui ont touché une indemnité d'invalidité en raison d'un état physique ou mental ayant provoqué des déficiences graves et permanentes pour lesquelles des services de réadaptation étaient approuvés. L'indemnisation est offerte sous forme de prestations mensuelles de soutien du revenu.

Allocation pour perte de revenus

Ce programme d'allocation pour perte de revenus reconnaît les répercussions économiques que la fin d'une carrière militaire ou qu'un handicap imputable au service peuvent avoir sur la capacité des vétérans des Forces armées canadiennes à générer des revenus à la suite de leur libération des Forces armées canadiennes. Dans le but d'assurer que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits, les vétérans des FAC prenant part au programme de réadaptation d'ACC reçoivent une allocation de remplacement de revenu garantissant que leur traitement ne tombe pas sous le seuil de 90 % du salaire brut qu'ils recevaient avant de quitter les Forces. Dans l'éventualité où un ancien combattant participant au programme de réadaptation se trouvait dans l'incapacité d'occuper un emploi lucratif et convenable, une allocation lui serait versée jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1er avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour perte de revenus est l'un des six avantages financiers remplacés par la prestation de remplacement du revenu.

Tableau 6.1 – Bénéficiaires¹ de l'allocation pour perte de revenus et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaire de l'allocation pour perte de revenus	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Allocation temporaire	2 709	2 963	3 435	7 375	9 193	9 840
Allocation prolongée	1 506	1 860	2 311	4 250	5 677	6 776
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants)	4 215	4 823	5 746	11 625	14 870	16 616
Dépenses (en millions de dollars) ²	127,2 \$	156,4 \$	180,3 \$	269,9 \$	420,1 \$	377,3 \$

Bénéficiaire de l'allocation pour perte de revenus	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Allocation temporaire	10 300	-	-	-	-
Allocation prolongée	7 400	-	-	-	-
Total: Bénéficiaires (vétérans et survivants) ⁴	17 800	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	497,1 \$	0,8 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Bénéficiaires de l'allocation pour perte de revenus désignent les vétérans et survivants qui ont un statut « en paiements » en date du 31 mars ou à la fin du trimestre.

² Le total pour 2014-2015 inclut les paiements versés en vertu de la Loi d'exécution du budget.

³ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

⁴ Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

Allocation pour incidence sur la carrière (AIC)

Le programme d'Allocation pour incidence sur la carrière tient compte des répercussions économiques pour les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui doivent vivre avec une invalidité grave et permanente attribuable au service en ce qui concerne leur capacité à trouver un emploi et leurs chances d'avancement professionnel. Le programme vise à garantir que les vétérans des FAC frappés d'une invalidité grave et permanente jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels. Une allocation mensuelle est versée aux vétérans des FAC qui perçoivent une pension d'invalidité en raison de problèmes de santé physique ou mentale causant une invalidité grave et permanente et dont les services de réadaptation ont été approuvés. Le 1^{er} avril 2017, un nouveau système de classification a été mis en œuvre pour l'allocation pour incidence sur la carrière (AIC) afin d'élargir l'accès de certains clients aux catégories supérieures de l'AIC. Il en résulte qu'un pourcentage plus élevé de clients bénéficient d'une AIC de catégorie 1 et de catégorie 2 qu'avant l'entrée en vigueur de ce changement. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1^{er} avril 2019. Par conséquent, l'allocation pour incidence sur la carrière sera remplacée par un rajustement de 1 % à la prestation de remplacement du revenu pour tenir compte de la perte de possibilités d'avancement professionnel d'un vétéran. Cette mesure s'inscrit au titre du programme de soutien du revenu.

L'autre partie de l'allocation pour incidence sur la carrière qui reconnaît et indemnise les vétérans pour les obstacles qui les empêchent de faire la transition à la vie après le service en raison d'une déficience permanente et grave liée au service deviendra la nouvelle indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance. Il y aura trois niveaux qui se traduiront par le versement de paiements à vie non-imposable aux vétérans. Cette mesure s'inscrit au titre de Prestations d'invalidité.

Tableau 6.2 – Bénéficiaires de l'allocation pour incidence sur la carrière et dépenses liées à l'allocation

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Bénéficiaires de l'AIC	1 647	2 293	3 743	6 011	7 801	11 428
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	1 320	1 755	2 482	3 410	4 372	5 921
Dépenses (en millions de dollars)	22,2 \$	34,2 \$	51,5 \$	79,7 \$	123,1 \$	134,8 \$

Bénéficiaires et dépenses de l'AIC	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéficiaires de l'AIC	14 000	-	-	-	-
Bénéficiaires du Supplément à l'AIC	7 400	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	229,4 \$	0,7 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS)

Le programme de prestation de retraite supplémentaire offre une compensation aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) admissibles qui ne sont pas à même de contribuer à un régime de pension en raison de leur incapacité à travailler après leur libération des Forces. Pour être jugés admissibles, les vétérans doivent souffrir d'une invalidité totale et permanente conformément à l'évaluation réalisée dans le cadre du programme de réadaptation d'ACC et avoir droit à des allocations pour perte de revenus à long terme. Un montant forfaitaire équivalant à 2 % du montant total de l'allocation pour perte de revenus perçue par un ancien combattant est généralement payé lorsque celui-ci atteint l'âge de 65 ans. Cette prestation peut être versée aux survivants ou aux orphelins d'un ancien combattant dont le décès est imputable à une blessure ou à une maladie liée au service, et ce, jusqu'à la date où celui-ci aurait atteint l'âge de 65 ans. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1er avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) seront regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.3 – Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et les dépenses liées à la prestation

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Bénéficiaires (vétérans)	15	21	34	76	79	56
Dépenses (en milliers de dollars)	36 \$	52 \$	111 \$	306 \$	312 \$	221 \$

Bénéficiaires de la prestation de retraite supplémentaire et dépenses liées à la prestation	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéficiaires (vétérans)	90	7 360	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars)	351 \$	53 793 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)

L'allocation de sécurité du revenu de retraite est une prestation mensuelle qui assure aux vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) ayant une invalidité moyenne ou une invalidité grave et aux survivants admissibles une stabilité financière à vie. L'allocation est versée à partir de l'âge de 65 ans et complète le revenu annuel total d'un vétéran jusqu'à concurrence d'au moins 70 % de ce qu'il recevait sous forme de prestations financières d'ACC. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1er avril 2019. Par conséquent, l'allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR) de même que le programme de prestation de retraite supplémentaire (PRS) sont regroupés sous la prestation de remplacement du revenu au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.4 – Bénéficiaires de l'Allocation de sécurité du revenu de retraite et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018			Cumul déc 2018
	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Nombre de bénéficiaires	41	72	124	182
Dépenses (en millions de dollars)	0,3 \$	0,5 \$	0,9 \$	1,1 \$

Allocation de sécurité du revenu de retraite (ASRR)	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Nombre de bénéficiaires	210	-	-	-	-
Dépenses (en millions de dollars)	2,2 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$	0,0 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes (ASRFC)

L'allocation de soutien du revenu des Forces armées canadiennes vise à garantir que les vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui y sont admissibles jouissent d'un niveau de revenu leur permettant de répondre à leurs besoins essentiels tandis qu'ils recherchent un emploi. Une allocation mensuelle temporaire est versée aux vétérans des FAC qui ont achevé avec succès le programme de réadaptation d'ACC et qui ont la capacité de trouver un emploi lucratif, mais qui n'en ont pas encore trouvé un. Les survivants et les orphelins d'un ancien combattant sont également admissibles sous certaines conditions. Le lancement de la pension à vie aura lieu le 1er avril 2019. Par conséquent, l'allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes de même que la prestation de remplacement du revenu s'inscriront au titre du programme de soutien du revenu.

Tableau 6.5 – Bénéficiaires de l'ASRFC et les dépenses liées à l'allocation

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Bénéficiaires	23	43	55	64	78	78
Dépenses (en millions de dollars)	0,3 \$	0,6 \$	0,9 \$	1,1 \$	1,5 \$	1,1 \$

Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes Bénéficiaires et dépenses	Forecast ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéficiaires	100	115	135	155	170
Dépenses (en millions de dollars)	1,8 \$	2,2 \$	2,6 \$	3,0 \$	3,4 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2018-2019, préparées en décembre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Programme d'allocations aux anciens combattants (AAC)

Le programme d'allocations aux anciens combattants (AAC) représente une forme d'aide financière offerte aux vétérans, aux vétérans de la marine marchande et aux civils admissibles et à leurs survivants, à leurs personnes à charge et à leurs orphelins. En reconnaissance des services rendus en temps de guerre, les personnes admissibles reçoivent régulièrement une allocation mensuelle afin de pouvoir subvenir à leurs besoins de base. L'admissibilité à l'allocation aux anciens combattants est déterminée en tenant compte du service en temps de guerre d'un vétéran ou d'un civil admissible, de l'âge ou de l'état de santé, du revenu familial et du lieu de résidence. En outre, un conjoint ou conjoint de fait survivant ou un orphelin peut bénéficier de l'AAC.

Tableau 6.6 – Bénéficiaires du programme d'allocation aux anciens combattants

Bénéficiaires du programme d'AAC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Anciens combattants	667	527	404	355	323	287
Survivants	2 577	2 271	2 041	1 796	1 572	1 409
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	3 244	2 798	2 445	2 151	1 895	1 696

Bénéficiaires du programme d'AAC	Prévisions ¹				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Anciens combattants	280	240	200	170	140
Survivants	1 430	1 270	1 130	1 000	890
Total : Bénéficiaires du programme d'AAC	1 710	1 510	1 330	1 170	1 030

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Tableau 6.7 – Dépenses liées au programme d'allocation aux anciens combattants¹

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Anciens combattants	1,3 \$	1,2 \$	1,0 \$	1,0 \$	1,1 \$	n/a ²
Survivants	7,2 \$	6,7 \$	6,0 \$	5,5 \$	5,0 \$	n/a ²
Paiements en vertu de la Loi d'exécution du budget	-	0,7 \$	0,5 \$	-	-	n/a ²
Dépenses liées aux AAC	8,5 \$	8,5 \$	7,5 \$	6,5 \$	6,1 \$	4,4 \$

Dépenses liées aux AAC (en millions de dollars)	Prévisions ³				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Anciens combattants	1,1 \$	1,0 \$	0,9 \$	0,8 \$	0,8 \$
Survivants	4,6 \$	4,3 \$	4,0 \$	3,7 \$	3,4 \$
Dépenses liées aux AAC	5,7 \$	5,3 \$	4,9 \$	4,5 \$	4,2 \$

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les totaux pourraient ne pas correspondre en raison de l'arrondissement des valeurs.

²La ventilation pour les dépenses sont seulement présentées à la fin de l'exercice financier.

³Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 7 : Services de transition de carrière (STC)

Le programme de services de transition de carrière appuie la transition à la vie après le service militaire des membres et des vétérans admissibles des Forces canadiennes et de leurs survivants, en offrant des services grâce auxquels ces personnes peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les plans nécessaires pour trouver un emploi civil convenable. Anciens Combattants Canada remboursera les vétérans et les survivants admissibles jusqu'à concurrence de 1 000 \$ à vie, taxes incluses, pour ces services. Ce programme a été aboli et remplacé par le nouveau programme de services de réorientation professionnelle qui est entré en vigueur le 1^{er} avril 2018 (voir Nouveaux programmes à ACC, page 8).

Tableau 7.1 Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses¹

Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	
Bénéficiaires (vétérans)	92	232	409	644	741	535
Dépenses (en milliers de dollars)	12 \$	13 \$	24 \$	19 \$	37 \$	4 \$

Services de transition de carrière – Bénéficiaires et dépenses	Prévisions ²				
	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Bénéficiaires (vétérans)	10	-	-	-	-
Dépenses (en milliers de dollars)	17 \$	-	-	-	-

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ La méthode de livraison pour les Services de transition de carrière a changé dès le 1^{er} avril 2018. Les dépenses sont maintenant incluses avec Réadaptation et service de soutien de la NCAC à compter de l'exercice 2018-2019. Nous prévoyons qu'un certain nombre de personnes ayant présenté une demande avant le 1^{er} avril 2018 seront bénéficiaires de Services de transition de carrière (subvention) en 2018-2019.

² Prévisions relatives aux clients et aux dépenses d'ACC 2019-2020, préparées en octobre 2018 par la Direction des statistiques, Direction générale des finances.

Chapitre 8 : Santé mentale

Anciens Combattants Canada (ACC) offre une vaste gamme de services de santé mentale et un soutien aux vétérans et à leurs familles. Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre croissant de vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité en raison d'un trouble de santé mentale.

Tableau 8.1 Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité causées par une invalidité psychiatrique

	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018
	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	
Service de guerre	1 591	1 323	1 114	925	751	647
Forces armées canadiennes (FAC)	13 385	14 847	16 850	18 826	21 872	23 980
Gendarmerie royale du Canada (GRC)	3 094	3 469	3 937	4 469	5 107	5 725
Code de service manquant	1	2	1	1	4	0
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) souffrant d'un problème psychiatrique diagnostiqué (y compris le syndrome de stress post-traumatique [SSPT])	18 071	19 641	21 902	24 221	27 734	30 352
Service de guerre	1 003	856	743	622	509	445
FAC	9 576	10 695	12 075	13 342	15 232	16 477
GRC	2 496	2 819	3 233	3 658	4 187	4 682
Code de service manquant	1	2	1	1	2	0
Total : Vétérans (qui reçoivent des prestations d'invalidité) diagnostiqué avec SSPT	13 076	14 372	16 052	17 623	19 930	21 604

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 8.2 Vétérans qui souffrent d'un trouble de santé mentale selon l'âge et le genre en date de décembre 2018

Âge	Hommes ¹	Femmes	Total	% selon l'âge
Moins de 30 ans	463	116	579	2 %
De 30 à 39 ans	4 093	729	4 822	16 %
De 40 à 49 ans	6 240	1 393	7 633	25 %
De 50 à 59 ans	8 702	1 678	10 380	34 %
De 60 à 69 ans	3 965	537	4 502	15 %
70 ans ou plus	2 382	54	2 436	8 %
Total	25 845	4 507	30 352	100 %
% selon le genre	85 %	15 %	100 %	

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Inclut ceux dont on ignore s'ils sont des hommes ou des femmes.

Tableau 8.3 Santé mentale - faits en bref en date de décembre 2018

FAITS EN BREF
24 % de tous les vétérans qui reçoivent des prestations d'ACC, ont une prestation d'invalidité pour un problème psychiatrique diagnostiqué qui est lié au service.
71 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, souffrent d'un SSPT.
58 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont mariés ou ont un conjoint de fait.
30 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, sont aussi admissibles au programme de réadaptation.
42 % de tous les vétérans, qui reçoivent des prestations d'invalidité pour un trouble de santé mentale, reçoivent des avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC).

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 9 : Vétérans d'Afghanistan

Le drapeau canadien a été mis en berne pour la dernière fois en Afghanistan le 12 mars 2014. Cette mission a vu le déploiement de plus de 40 000 membres des Forces armées canadiennes (FAC), soit le plus important déploiement depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les tableaux suivants fournissent des détails démographiques concernant les vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages et des services d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Tableau 9.1 Membres déployés en l'Afghanistan (uniques)

Type de service	En date de mars 2014
Membres - Force régulière	34 640
Membres - Première réserve	5 386
Total	40 026

Source : Forces armées canadiennes – État-major interarmées stratégique, Données par rapport aux déploiements 2001-2013, 31 mars 2014.

Tableau 9.2 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) qui reçoivent des avantages d'ACC

	Chiffres réels en date du 31 mars 2018					Cumul déc 2018	% de la population de vétérans des FAC
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018		
Service en Afghanistan déterminé ¹	10 459	11 909	13 583	14 978	16 432	17 412	3 %
Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ² (inclus dans le total ci-dessus)	6 376	7 293	8 339	9 357	10 551	11 380	2 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 9.3 Vétérans d'Afghanistan (y compris la GRC) par âge - décembre 2018

Âge	Service en Afghanistan déterminé ¹	% selon l'âge	Vétérans qui reçoivent des prestations d'invalidité liées à leur service en Afghanistan ²	% selon l'âge
Moins de 30 ans	349	2 %	261	2 %
De 30 à 39 ans	4 896	28 %	3 733	33 %
De 40 à 49 ans	5 782	33 %	3 837	34 %
50 ans ou plus	6 385	37 %	3 549	31 %
Total	17 412	100 %	11 380	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Service déterminé indique qu'ACC est au courant du service en Afghanistan du vétéran des FAC ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC); toutefois, ses prestations reçues peuvent être liées ou non à son service.

²Prestations d'invalidité liées à leur service au sein des FAC ou de la GRC en Afghanistan indique que le vétéran a reçu au moins une prestation d'invalidité qui peut être liée directement à son service en Afghanistan.

Tableau 9.4 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ par catégorie d’invalidité - décembre 2018

Catégorie d’invalidité	Pension et indemnité d’invalidité	Pourcentage
78 % et plus	2 366	21 %
De 53 % à 77 %	2 515	22 %
De 28 % à 52 %	3 050	27 %
De 5 % à 27 %	3 230	28 %
De 1 % à 4 %	212	2 %
Admissibilité seulement	7	0 %
Total	11 380	100 %

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les prestations d’invalidité pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.5 Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité¹ – Troubles de santé mentale

Vétérans d’Afghanistan qui reçoivent des prestations d’invalidité	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Cumul déc 2018
Pour un trouble de santé mentale	4 269	5 048	5 800	6 732	7 367
Pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT)	3 578	4 243	4 833	5 598	6 051

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Les prestations d’invalidité pour les troubles de santé mentale pour leur service au sein des Forces armées canadiennes (FAC) ou de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) peuvent être liées directement à leur service en Afghanistan.

Tableau 9.6 Vétérans d’Afghanistan - faits en bref - décembre 2018

FAITS EN BREF
73 % des membres déployés ont effectué une période de service en Afghanistan, 21 % en ont effectué deux et 6 %, trois ou plus.
90 % des membres déployés en l’Afghanistan étaient des hommes et 10 %, des femmes.
17 % des vétérans des Forces armées canadiennes (FAC) qui reçoivent des avantages d’ACC comptent un service en Afghanistan.
11 % des vétérans des FAC qui reçoivent des avantages d’ACC reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan.
65 % des vétérans des FAC qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale.
53 % des vétérans des FAC, qui reçoivent des prestations d’invalidité liées à leur service en Afghanistan, sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT).
18 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour un trouble de santé mentale lié à leur service en Afghanistan.
15 % des membres déployés en Afghanistan sont bénéficiaires d’une pension/indemnité pour le Syndrome de stress post-traumatique (SSPT) lié à leur service en Afghanistan.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 10 : Prestation de service

Tableau 10.1 Vétérans en gestion de cas - décembre 2018

Le tableau 10.1 présente le volume de vétérans qui bénéficiaient des services de gestion de cas individualisée et le nombre de gestionnaires de cas offrant ces services.

Région	Gestionnaires de cas affectés	Vétérans en gestion de cas	Nombre moyen de vétérans par gestionnaire de cas
Terre-Neuve-et-Labrador	17,0	553	32,5
Nouveau-Brunswick, de l'Île-Prince-Édouard et de la Gaspésie	45,0	1 291	28,7
Nouvelle-Écosse	50,0	1 753	35,1
Est du Québec	54,0	1 546	28,6
Ouest du Québec	45,0	1 127	25,0
Nord-Est de l'Ontario et Nunavut ¹	61,0	1 975	32,4
Centre de l'Ontario	34,0	1 258	37,0
Sud-Ouest de l'Ontario	30,0	1 026	34,2
Saskatchewan et Manitoba	20,0	660	33,0
Alberta et Territoires du Nord-Ouest	35,0	1 328	37,9
Région continentale de la Colombie-Britannique et du Yukon	26,0	714	27,5
Île de Vancouver et les îles	27,0	769	28,5
Total national	444,0	14 000	31,8

Source : Secteur de la prestation des services

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹ Nord-Est de l'Ontario et Nunavut comprend les vétérans de pays étrangers faisant l'objet d'une gestion de cas.

Tableau 10.2 Résultats de téléphonie - Réseau national des centres d'appels (RNCA) et Medavie

Ce tableau présente les volumes d'appels annuels reçus, traités et abandonnés par l'entremise de la ligne sans frais d'ACC (1-866-522-2022). Le pourcentage du taux de réponse (%) calcule la portion d'appels reçus auxquels on a répondu et le pourcentage du niveau de service (%), et la portion d'appels auxquels on a répondu en moins de deux minutes.

Résultats	2014-2015	2015-2016 ¹	% de variation 2014-2015 à 2015-2016	2016-2017 ¹	% de variation 2015-2016 à 2016-2017	2017-2018 ¹	% de variation 2016-2017 à 2017-	Cumul déc 2018
Appels reçus	588 872	588 854	0,0 %	592 874	0,7 %	586 107	-1,1 %	431 183
Appels auxquels on a répondu	561 598	556 673	-0,9 %	543 446	-2,4 %	524 258	-3,5 %	357 415
Appels abandonnés	27 274	30 749	12,7 %	49 428	60,7 %	61 849	25,1 %	73 242
% du taux de réponse	95 %	95 %		92 %		89 %		83 %
% du niveau de service ²	75 %	77 %		66 %		62 %		38 %
% du niveau de service de Medavie ³				74 %		73 %		90 %

Source : Secteur de la prestation des services

¹ Appels reçus incluent les appels de Médavie transférés au deuxième palier ou les appels interrompus.

² Le niveau de service correspond à la portion (%) d'appels auxquels on a répondu selon la norme de service de deux minutes.

³ Le niveau de service de Medavie démontre le pourcentage d'appels répondu dans un délai 45 secondes (norme de service).

Mon dossier ACC

Mon dossier ACC est une application Web authentifiée et sécuritaire qui permet aux vétérans, ainsi qu'aux membres des FAC et de la GRC d'accéder aux services d'ACC à tout moment et de n'importe quel endroit. Les membres de la famille qui reçoivent des avantages directement d'ACC peuvent également s'inscrire à Mon dossier ACC.

Par le biais de Mon dossier ACC, les vétérans peuvent présenter des demandes en ligne pour les avantages et services d'ACC, télécharger les documents à l'appui de leurs demandes, effectuer le suivi de leurs demandes, recevoir de la correspondance en ligne (formulaires et lettres), consulter un sommaire de leurs avantages d'ACC, ainsi que communiquer directement avec le personnel d'ACC au moyen de la messagerie sécurisée.

Tableau 10.3 Utilisateurs de Mon dossier ACC

Utilisateurs de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018		% de variation 2016-2017 à 2017-2018	Cumul déc 2018
	2016-2017	2017-2018		
Nombre total d'utilisateurs de Mon dossier ACC	50 671	71 644	41,4 %	85 485

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Tableau 10.4 Usage de Mon dossier ACC (ouvertures de session)

Usage de Mon dossier ACC	Chiffres réels en date du 31 mars 2018		% de variation 2016-2017 à 2017-2018	Cumul déc 2018
	2016-2017	2017-2018		
Nombre total d'ouvertures de session	1 185 837	1 811 273	52,7 %	1 593 914

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

Chapitre 11 : Appels – Pensions et prestations d’invalidité

Bureau de services juridiques des pensions

Le Bureau de services juridiques des pensions (BSJP) est une organisation juridique nationale qui fait partie d’ACC, et dont la principale fonction est d’offrir, sans frais, des services de consultation et de représentation aux personnes insatisfaites des décisions rendues par ACC concernant leurs demandes d’admissibilité aux pensions ou prestations d’invalidité ou toute évaluation d’affectations ouvrant déjà droit à pension. Créé en 1971, le Bureau offre aux clients d’Anciens Combattants partout au pays des services d’avocats jouissant du même secret professionnel entre l’avocat et son client que les avocats du secteur privé.

Tableau 11.1 Nombre total de cas réglés par le Bureau de services juridiques des pensions

Type de cas	Mars 2014	Mars 2015	Mars 2016	Mars 2017	Mars 2018	Cumul déc 2018
Révisions ministérielles terminées ¹	1 973	2 072	2 017	2 168	2 222	2 820
Cas présentés au TACRA ²	4 496	3 638	3 469	3 255	2 603	1 434
Cas déconseillés ³	4 736	4 147	4 763	5 210	5 212	3 150
Nombre total de cas réglés par le BSJP	11 205	9 857	10 249	10 633	10 037	7 404

Source : Le Bureau de services juridiques des pensions – RPSC.

¹Révision ministérielle : Si un client peut présenter de nouveaux éléments de preuve après qu’une décision défavorable a été rendue et dont il n’est pas satisfait, il peut être possible de présenter une demande de révision ministérielle par écrit pour faire réévaluer sa demande par ACC.

²Cas présentés au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] : Si un client n’est pas satisfait d’une décision prise par le Ministère ou le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA], il a le droit de faire appel de la décision auprès du TACRA. Les avocats-conseils du Bureau offriront des avis juridiques aux clients en vue de l’appel et les représenteront devant le comité d’examen ou d’appel.

³Cas déconseillés : Si après avoir soigneusement examiné les documents, l’avocat-conseil conclut que la demande n’est pas fondée, il conseille les clients en conséquence. La décision finale revient toutefois au client, et il doit décider de poursuivre les démarches ou non. Les « cas déconseillés » constituent les réclamations dans le cadre desquelles les clients acceptent le conseil de leur avocat-conseil, soit de ne pas procéder à la révision ministérielle ou par le TACRA.

Chapitre 12 : Ressources humaines

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'équivalents temps plein (ETP) utilisés par Anciens Combattants Canada à chaque exercice financier depuis 1994-1995.

Tableau 12.1 Nombre d'équivalents temps plein (ETP) [historique]

Exercice	ETP au Ministère ^{1,2}
1994-1995	3 297
1995-1996	3 137
1996-1997	3 056
1997-1998	3 042
1998-1999	3 037
1999-2000	3 154
2000-2001	3 212
2001-2002	3 403
2002-2003	3 394
2003-2004	3 350
2004-2005	3 354
2005-2006	3 544
2006-2007	3 555
2007-2008	3 717
2008-2009	3 904
2009-2010	3 840
2010-2011	3 753
2011-2012	3 623
2012-2013	3 370
2013-2014	3 085
2014-2015	2 907
2015-2016 ³	3 010 (incl l'Hôpital Sainte-Anne [HSA]) 2 272 (excl HSA)
2016-2017	2 635
2017-2018	2 730

Nota : Dès le 31 mars 2018, il y a eu 116 employés d'Anciens Combattants Canada qui se sont s'identifié eux-mêmes comme membres actifs ou retraités des Forces canadiennes.

Source : Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels

¹Rapports de fin d'exercice (de 2004-2005 à 2015-2016); avant 2004-2005, le nombre d'ETP est indiqué dans les Rapports ministériel sur le rendement (RMR).

² Les données ETP n'incluent pas les employés du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA).

³ Le 31 mars 2016, l'HSA faisait encore partie d'Anciens Combattants Canada. Dès le 1^{er} avril 2016, la responsabilité a été transférée à la province du Québec. Dans le tableau 12.1, les données pour les années précédentes incluent HSA.